

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

2026

Conseil municipal du 27 Janvier 2026



SOMMAIRE

1- CADRE JURIDIQUE ET OBJECTIFS DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (DOB)

2- CONTEXTE ECONOMIQUE ET SOCIAL GENERAL

- a. Situation globale
- b. Loi de finances pour 2026
- c. Contexte local

3- SITUATION ET ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA COMMUNE

3-1 –Section de fonctionnement

- a. Dépenses de fonctionnement
 - i. Evolution des charges de fonctionnement
 - ii. Evolution des charges de personnel
 - iii. Etat des indemnités des élus versées en 2025
 - iv. Autres dépenses de fonctionnement
- b. Recettes de fonctionnement
 - i. Evolution des produits de fonctionnement
 - ii. Evolution de la fiscalité
 - iii. Concours de l'Etat
- c. Evolution du Résultat de fonctionnement
 - i. Evolution du résultat de gestion
 - ii. Evolution du résultat comptable
- d. L'évolution des indicateurs et ratios financiers
 - i. Evolution des marges de manœuvre budgétaire 2020 à 2025
 - ii. Evolution du taux rigidité du budget
 - iii. Evolution du taux d'épargne brute

3-2 – Section d'investissement

- a. Récapitulatif des dépenses d'équipement 2020 à 2025
- b. Programmation des investissements 2026
 - i. Projets d'investissement 2026
 - ii. Plan pluriannuel d'investissement (PPI)
- c. Recettes d'investissement prévisionnelles – programmation des demandes de subvention 2026

4- DETTE

- a. Evolution des annuités d'emprunts 2020 à 2026
- b. Evolution de l'encours de la dette au 1^{er}/01/2026
- c. Indicateurs et ratios de la dette depuis 2021

5- BUDGETS ANNEXES CENTRE MUNICIPAL DE SANTE ET ZAC

- a) Le Centre Municipal de Santé
- b) La ZAC de Coucy

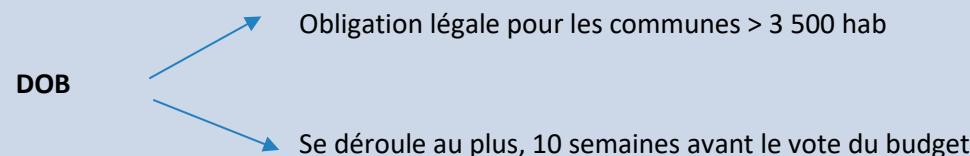
1- CADRE JURIDIQUE ET OBJECTIFS DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (ROB)

Vu l'article L2312-1 du code général des collectivités territoriales

Préalablement au vote du budget primitif, le débat d'orientation budgétaire (DOB) permet de discuter des orientations budgétaires et d'informer sur sa situation.

Il représente une étape essentielle et obligatoire de la procédure budgétaire des collectivités. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

En l'absence de DOB, toute délibération relative à l'adoption du budget primitif est illégale.



L'exécutif présente à son assemblée délibérante un rapport sur :

Les engagements pluriannuels envisagés :

Programmation des investissements

ROB

La structure et la gestion de la dette

Les orientations budgétaires : évolution révisionnelle des recettes et dépenses en fonctionnement et investissement (Concours financiers, fiscalité, tarification, relations financières EPCI...)

Dans un délai de 15 jours suivant la tenue du DOB, celui-ci :

- ⇒ Est mis à la disposition du public à la mairie
- ⇒ Est transmis au Président de la COR

Dans un délai d'un mois à compter de sa tenue :

- ⇒ Il est mis en ligne sur le site internet de la ville

2- CONTEXTE ECONOMIQUE ET SOCIAL GENERAL

a. Situation globale

Contexte mondial /européen

Croissance mondiale en ralentissement => prévisions 2026 : 2.8% (3% en 2024)

Etats-Unis : prévision de croissance à 1.8% (hausse des droits de douane) // zone euro : 1.3% // Chine : 4.8% en 2026

Les banques continuent leur cycle de baisse des taux à un rythme prudent compte tenu de l'inflation (BCE 2% et Etats-Unis : 3%)

Les effets de la hausse des droits de douane ne sont pas encore ressentis pleinement et les tensions géopolitiques avec la Russie et le Moyen-Orient sont élevées.

La relance allemande et le virage de la défense en Europe sont des relais de croissance possibles.

La croissance européenne est tirée par les pays du Sud de l'Europe (Espagne 2.9%). La croissance résiste malgré l'incertitude politique.

2026 : plan de relance massif attendu en Allemagne qui bénéficierait à toute la zone euro. Inflation : 2026 => 1.7% attendu (baisse du prix du pétrole et du gaz)

Contexte français :

France : prévisions 2026 => 1% (commandes aéronautiques en hausse mais incertitude politique qui freine la consommation des mangées et l'investissement des entreprises)

L'inflation française reste modérée (baisse des prix du pétrole et du gaz, modération des salaires dans un contexte de ralentissement de l'emploi)

Taux de chômage stable (7.6% attendu)

Déficit public : 5.4% attendu en 2026

b. Loi de finances pour 2026

Objectif : ramener le déficit public sous les 3% du PIB d'ici 2027

LOI SPECIALE

14/10/25 : dépôt du PLF pour examen à l'AN – rejet de la 1^{ère} partie le 21/11/25 – 1^{ère} lecture Sénat 24/11/25 – approbation de la 1^{ère} partie le 4/12/25

Echec de la CMP le 19/12/2025 – La LF de la sécurité sociale a été adoptée en fin d'année (réforme des retraites)

27/12/2025 : promulgation de la loi spéciale => outil minimal permettant d'assurer la continuité de la vie du pays, sans mesures nouvelles

Ses effets : autorisation à percevoir les impôts en 2026 sur la base des textes existants - ouverture de crédits dans la limite des montants 2025.

Versement des dotations et autres recettes sur la base des montants 2025. Possibilité pour l'Etat de recourir à l'emprunt.

Ce qui est prévu :

- Revalorisation des bases foncières : +0.8% // effet correcteur de la compensation de la TH qui commence à baisser
- Stabilisation de la DGF
- Subventions d'investissement gelées : institution du FIT ? (Fonds d'investissement pour les territoires) qui se substituera à la DETR, DSIL et DPV et sera orienté vers les collectivités rurales et celles confrontées à des difficultés urbaines. FIT 2026 : en baisse de 200M € par rapport à 2025

Et après ? *2^{ème} lecture à l'AN du 13 au 23/01/26 sur la base du texte adopté par le Sénat – recherche d'une non censure et d'un texte adopté après passage en conseil constitutionnel début février ? mise en œuvre par Ordonnances ? recours au 49/3 ?*

c. Contexte local

BUDGETS COR : Principal, Déchets, Assainissement, Abattoir, économie, énergies, eau potable, loisirs

Taux d'épargne brute 17.5% en 2023 à 20.5% en 2024

Capacité de désendettement de la COR en 2024 : 3.7 ans – encours de dette au 31/12/2024 : 36 271 K€ (stable)

EVOLUTION DU FONCTIONNEMENT 2024 :

Recettes de fonctionnement : en hausse : +1.7% - revalorisation des bases de CFE +3.9%, modification en 2023 des taux de TEOM (11.73% sur le territoire de la COR)

Dépenses de fonctionnement : en baisse : - 1.4% en 2024 => -100k€ entre 2023 et 2024.

Charges à caractère général en baisse (dépenses énergétiques en baisse, frais d'honoraires revus pour certains budgets)

EVOLUTION DE L'INVESTISSEMENT 2024 :

Investissement de 10 027 K€ en 2023 et 23 717 423 K€ en 2024 : déchets (acquisition de bacs), économie (régularisation comptable d'un bâtiment), abattoir (lancement des travaux de rénovation), eau potable et assainissement (renouvellement des réseaux). Les principaux investissements 2024 ont porté sur la réhabilitation de l'écomusée à la manufacture de THIZY-LES-BOURGS (40%), voirie (14%), subvention habitat (13%), réfection piscine de Cours (9%), fonds de concours (5%) ...

MUTUALISATION Services communs : assistant de prévention : 5 077,88 € (4 656,87 € en 2024) / ADS : 19 038 € (22 968 € en 2024) / conseil énergie partagé : 2929€ (2 213,33 € en 2024) / assistance passation marchés publics : 6 895 € (3 630 € en 2024)

REVITALISATION CENTRE-BOURG : 1 poste cheffe de projet + 1 CDD chargé de mission « *Petites Villes de Demain* » : 7 845,87 €

OBJECTIFS budget 2025 :

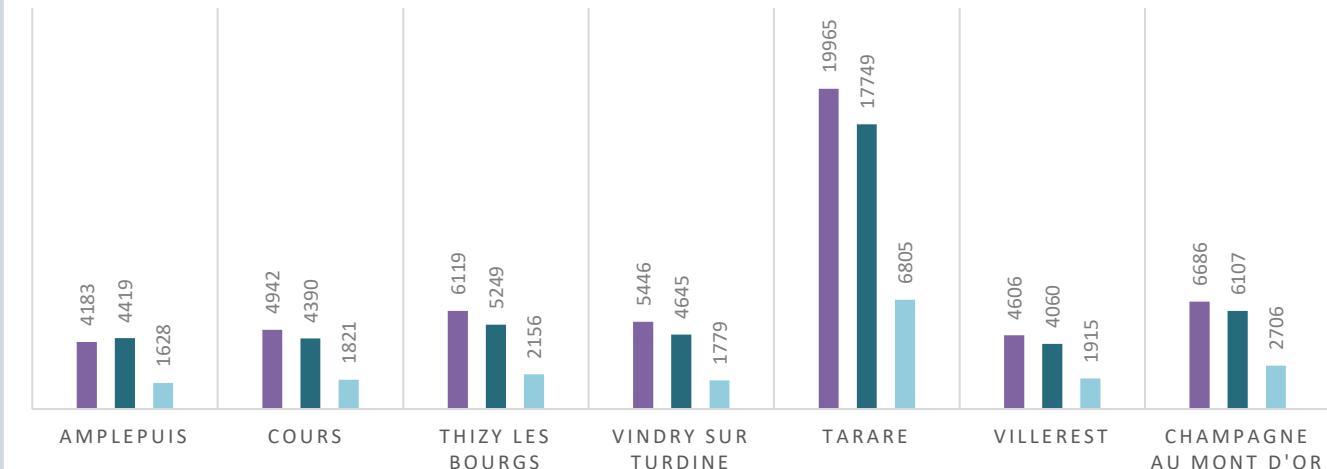
Maintien taux d'épargne net > 5% des recettes réelles de fonctionnement, non recours au levier fiscal sur le BP, capacité de désendettement <7 ans

2026 : application du DILICO ? compensation versée par l'Etat au titre de la réduction des bases des locaux industriels risque de générer une perte importante pour les EPCI?



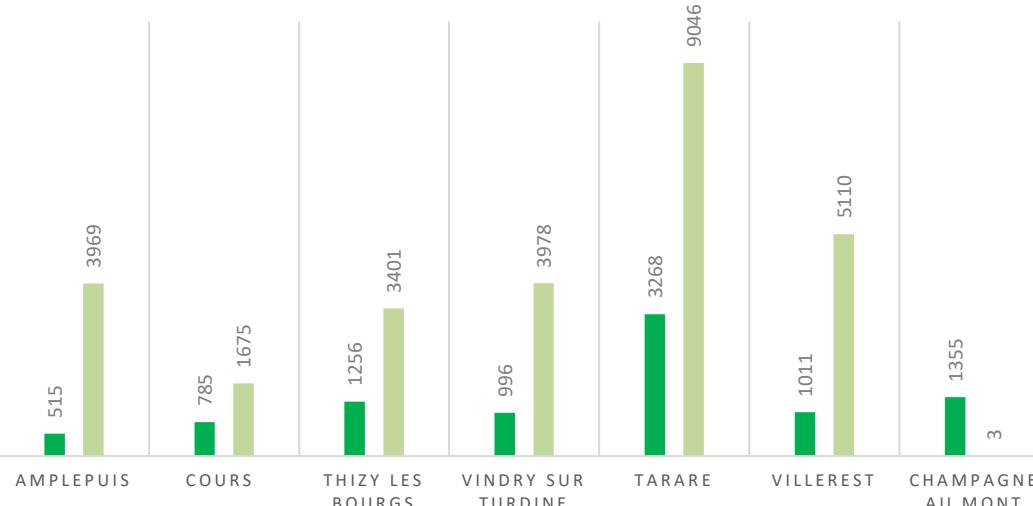
CHIFFRES DES COMMUNES 2024 EN MILLIERS D'€

■ PRODUITS DE FONCTIONNEMENT ■ CHARGES DE FONCTIONNEMENT ■ dont : charges de personnel



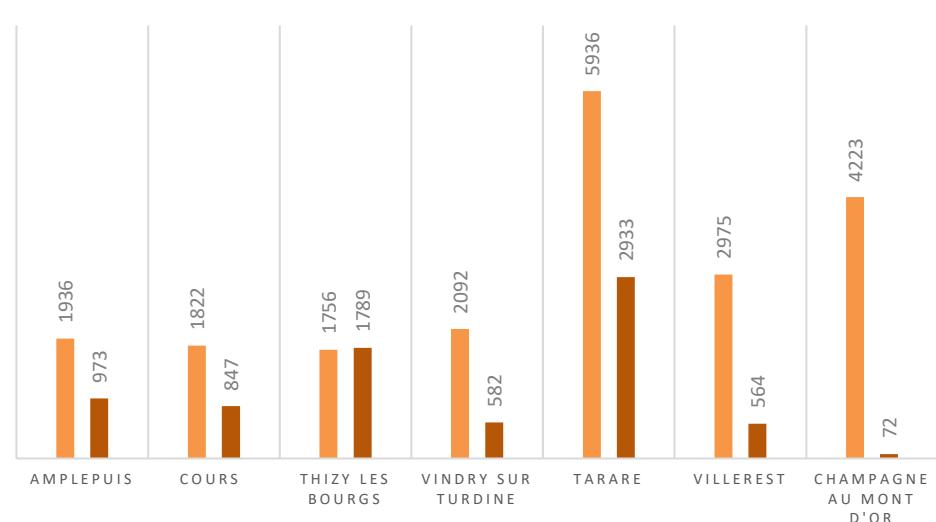
CHIFFRES DES COMMUNES 2024 EN MILLIERS D'€ - CAF ET ENCOURS DE DETTE

■ Capacité d'autofinancement = CAF ■ Encours total de la dette au 31/12/N



CHIFFRES DES COMMUNES 2023 EN MILLIERS D'€ - IMPÔTS LOCAUX ET DGF

■ impôts locaux ■ dotation globale de fonctionnement



3- SITUATION ET ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA COLLECTIVITE

3-1 – Section de fonctionnement

a. Dépenses de fonctionnement

i. Evolution des charges fonctionnement

CHARGES A CARACTERE GENERAL

Maitrise des charges (- 8 540 € / 2024)

2025 : -15% charges des fluides (EDF-GAZ) / 2024 (stop inflation)

Passage éclairage LED des bâtiments

Attention CHARGES LOCATIVES PPE 31 745 € de régularisation charges de 2022 à 2024

2026 : mise en place logiciel technique Néocity : 7 448€ HT

Nouveau logiciel Médiathèque AFI NANOOK 3 640€ HT (investissement) + 920€ HT/ an (fonctionnement) + KARVI 1 an Nouveau contrat téléphonie – SYBORD

Intervention du Conseiller en énergie partagé / COR régulation chauffage : Bourbon - école Musique - Ecole Petite Prince

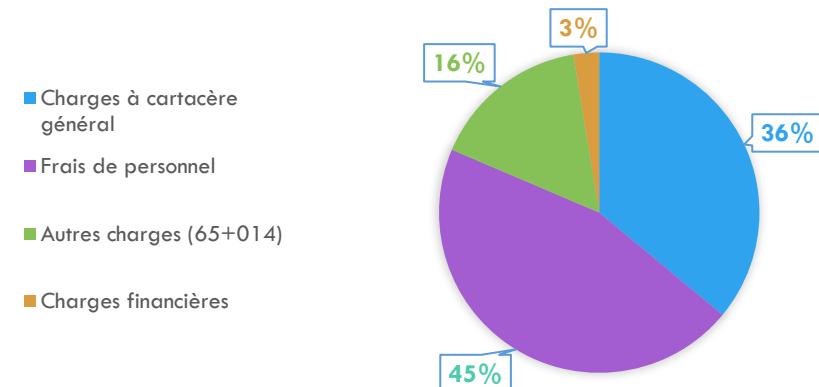
CHARGES DE PERSONNEL

(- 140 339 € // 2024)

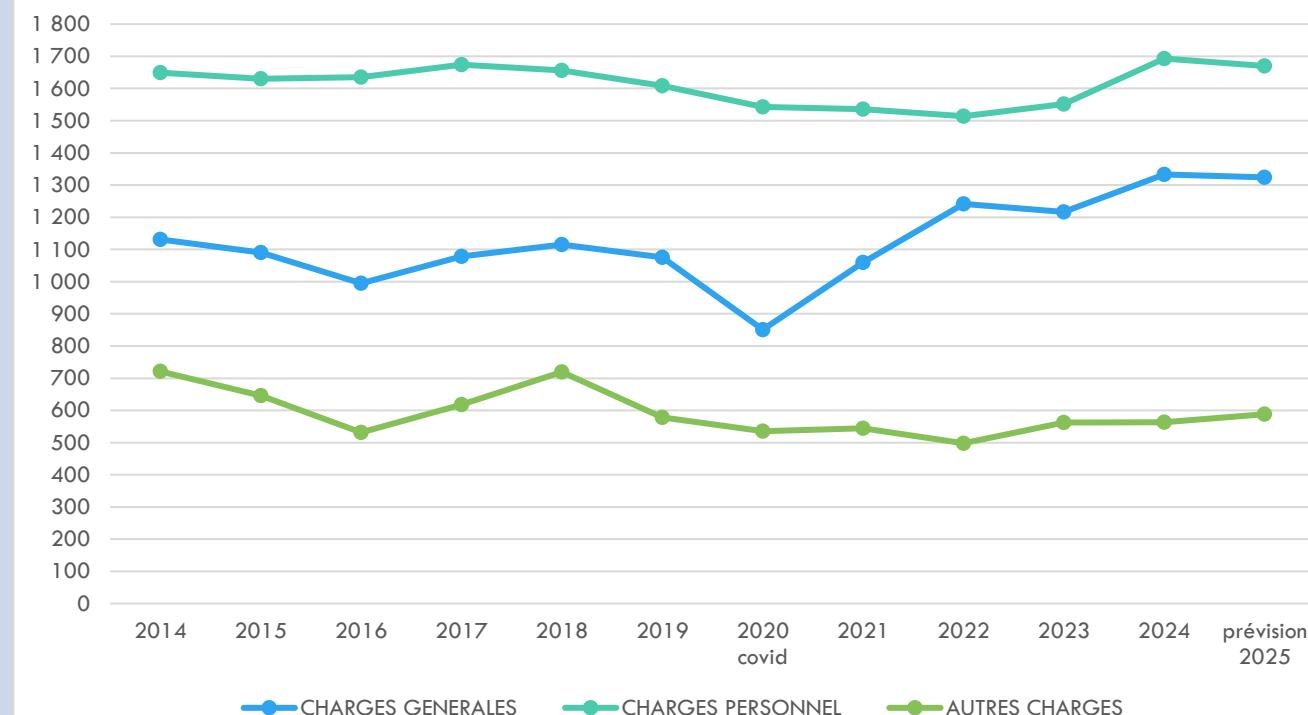
Moyenne ETP 2025 : 37,22 (- 1,6 ETP /2024)

Moyenne ETP 2024 : 38,89

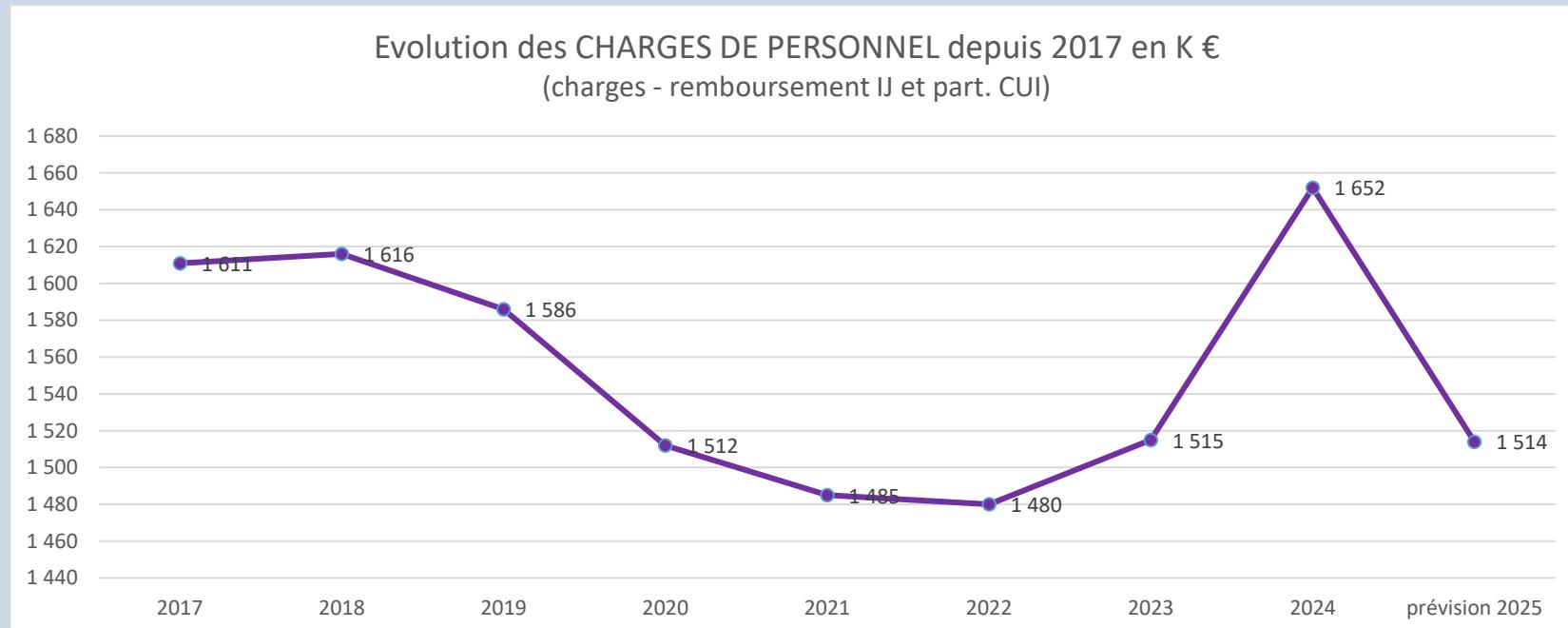
DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT (CA 2025 ESTIMATION)



EVOLUTION DES CHARGES COURANTES DE 2014 à 2025



ii. Evolution des charges de personnel



Commentaire :

➤ **CHARGES DE PERSONNEL :**

2025 : **moyenne ETP 2025 = 37,22** (Rappel moyenne ETP 2024 38,89)

9 départs dont 6 à la retraite représentant 7,17 départ ETP

5 arrivées + complément agents TNC en 2025/2026 représentant 5,57 arrivée ETP

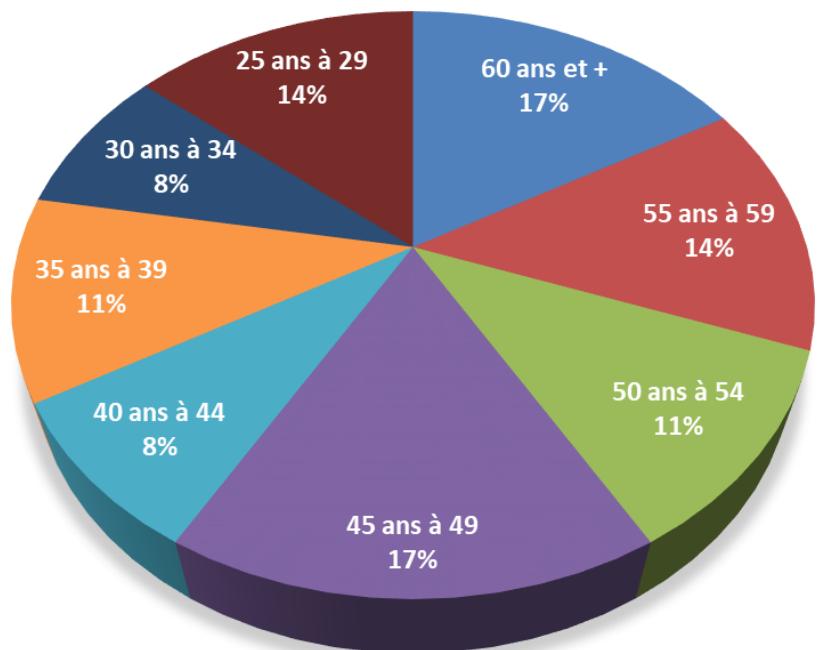
- 57 400 € de rémunération + 16 000€ cot. retraite CNRACL + 10 000 € personnel ext. pour remplacement + 2 000 € alloc ARE

+ 4 400 € avantage social (Prévoyance et CNAS) - indemnisation maladie à 90%

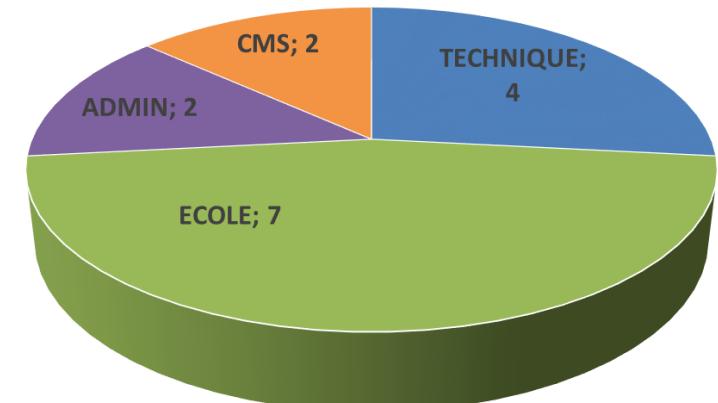
2026 : 3 départs retraite + 1 retraite progressive / 4 arrivées / mise en place mutuelle santé au 01/01/2026 (participation à hauteur de 15€ / agent) / renouvellement contrat prévoyance (7€ / agent)

Réflexion à la mise en place d'astreintes Techniques / réorganisation des services administratifs et techniques / Hausse cotisation patronale CNRACL + 3 points

Répartition des agents titulaires et contractuel d'un an minimum par âge au
31/12/2026



Répartition par service des agents de 50 ans et + AU
31/12/2026



COMMENTAIRE :

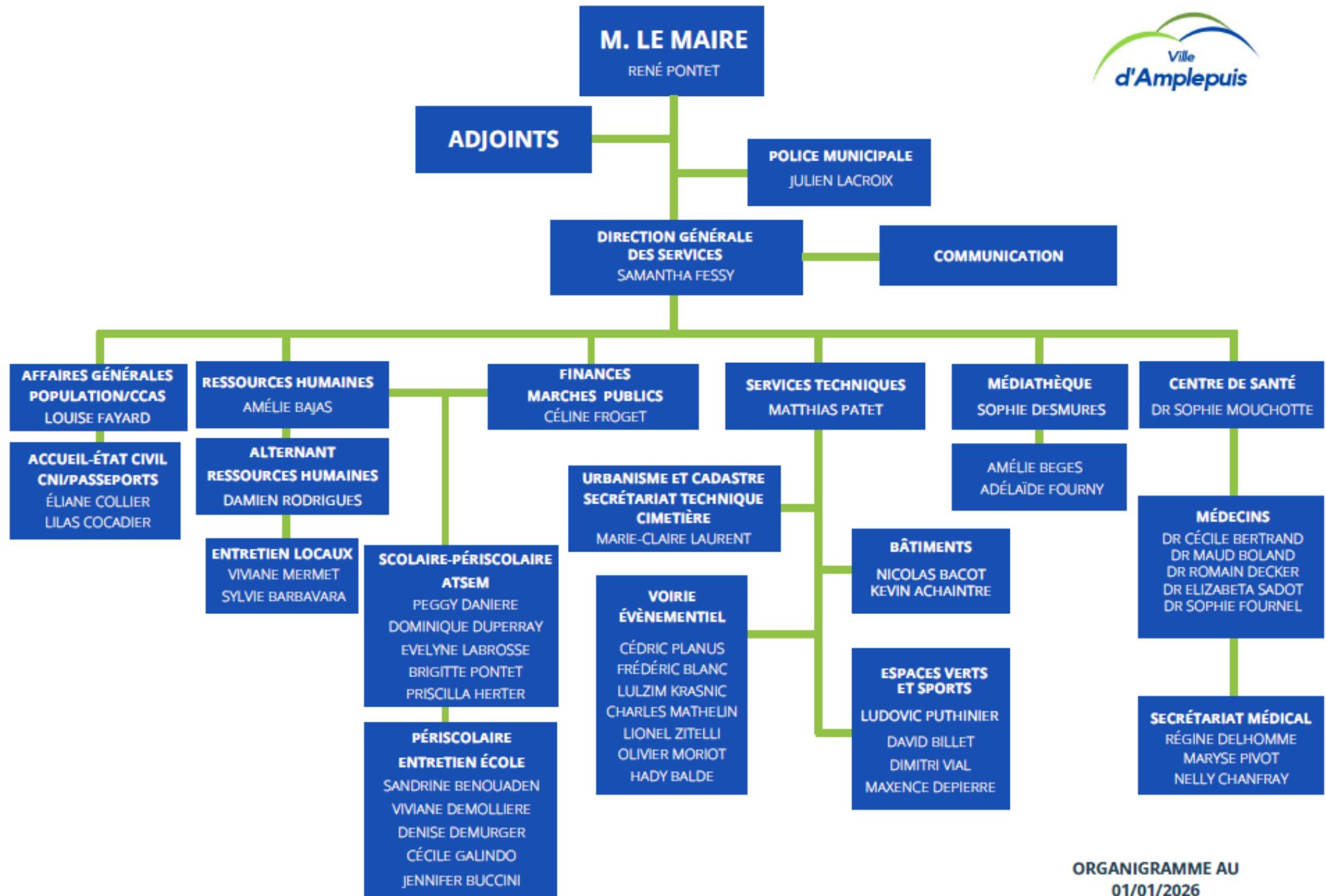
Contrairement aux années précédentes, rajeunissement de la masse salariale : 58% des agents ont - 50 ans

La majorité des cinquantenaires travaillent au service TECHNIQUE et dans les ECOLES.

Perspective de départs en 2026 : 3,5 agents (2,5 écoles + 1 administratif)

42 % DES AGENTS AURONT 50 ANS ET PLUS AU 31/12/2026





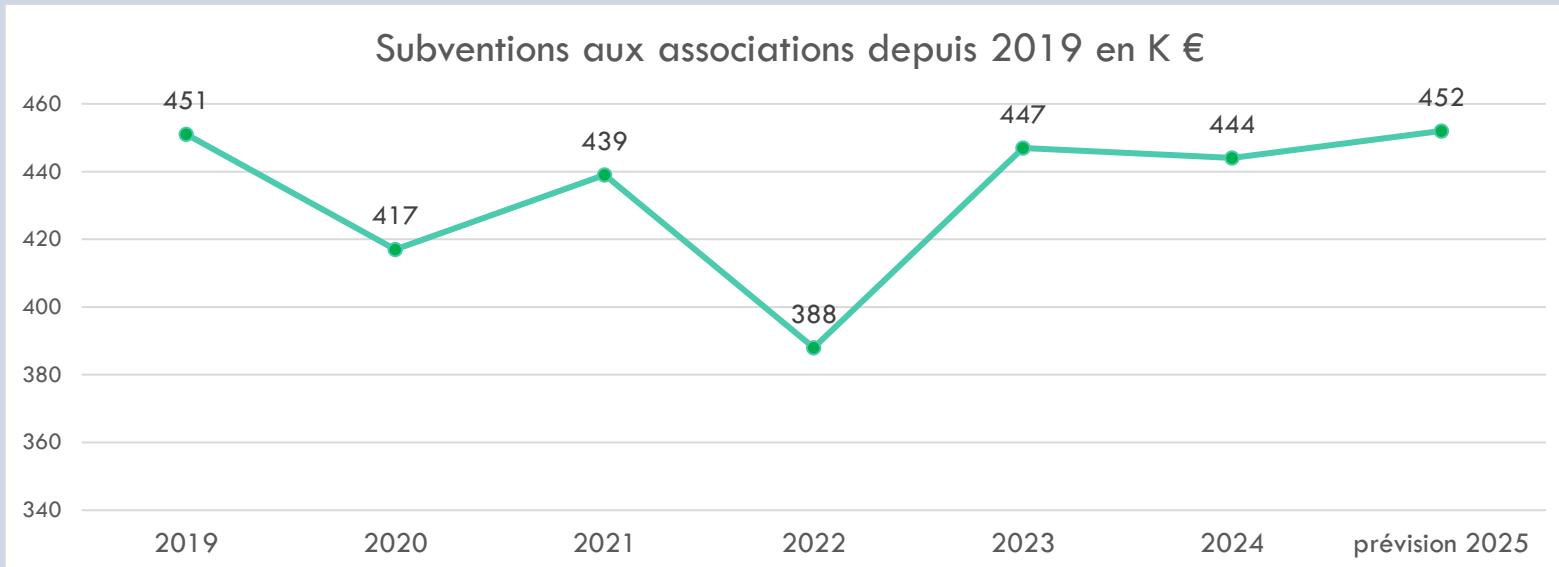
iii. Etat des Indemnités des élus versées en 2025

articles 92 et 93 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique

ETAT ANNUEL 2025 des indemnités perçues par les élus municipaux

		COMMUNE		EPCI		Syndicat	
Nom	Prénom	Fonction	Indemnité brut	Fonction	Indemnité brut	Fonction	Indemnité brut
AUGAY	Lydie	6ème Adjoint	5 425,80 €				
BURNICHON	Henri	5ème Adjoint	5 425,80 €				
GELIN	Corinne	Conseiller délégué	5 425,80 €				
GUEYDON	Simone	2ème Adjoint	10 851,72 €				
LACROIX	Eric	1er Adjoint	10 851,72 €			Vice-président	8 740,56 €
PIERRAT	Laurence	Conseiller délégué	5 425,80 €				
PONTET	René	Maire	27 129,36 €	Vice-Président	19 548,00 €	Vice-Président	9 223,92 €
ROUGE	Peggy	4ème Adjoint	10 851,72 €				
THOLIN	Thierry	3ème Adjoint	10 851,72 €				

iv. Autres dépenses de fonctionnement



* Baisse 2022 : fin du versement de la subvention CAF/ CEJ 60 K€ reçu directement par les équipements

* Hausse 2023 : nouvelle convention Centre Social +25 K€ + PIMMS + 1,5 K€ + contribution école St Charles +28 K€

Commentaire :

2025 :

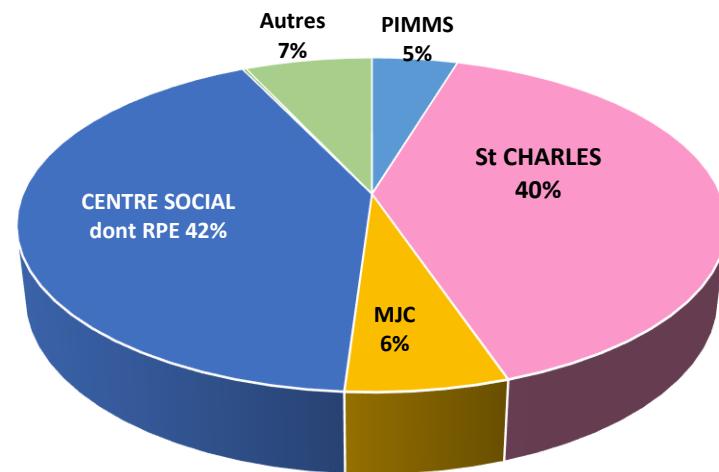
Gestion du RPE reprise par le CENTRE SOCIAL DU PARC au 1^{er}/01/2025

Hausse de la subvention MJC : + 5 000€/ an (nouvelle convention)

2026 :

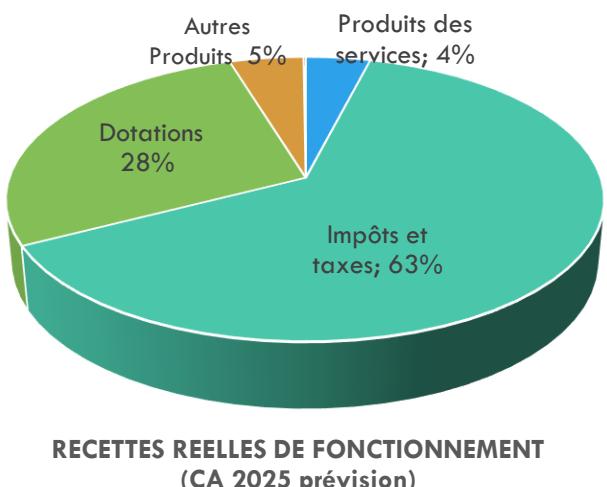
Objectif de stabilité des dépenses tout en soutenant le tissu associatif et commercial (soutien humain, matériel...)

Subventions versées en 2025 (compte 6574 et 6558)



b. Recettes de fonctionnement

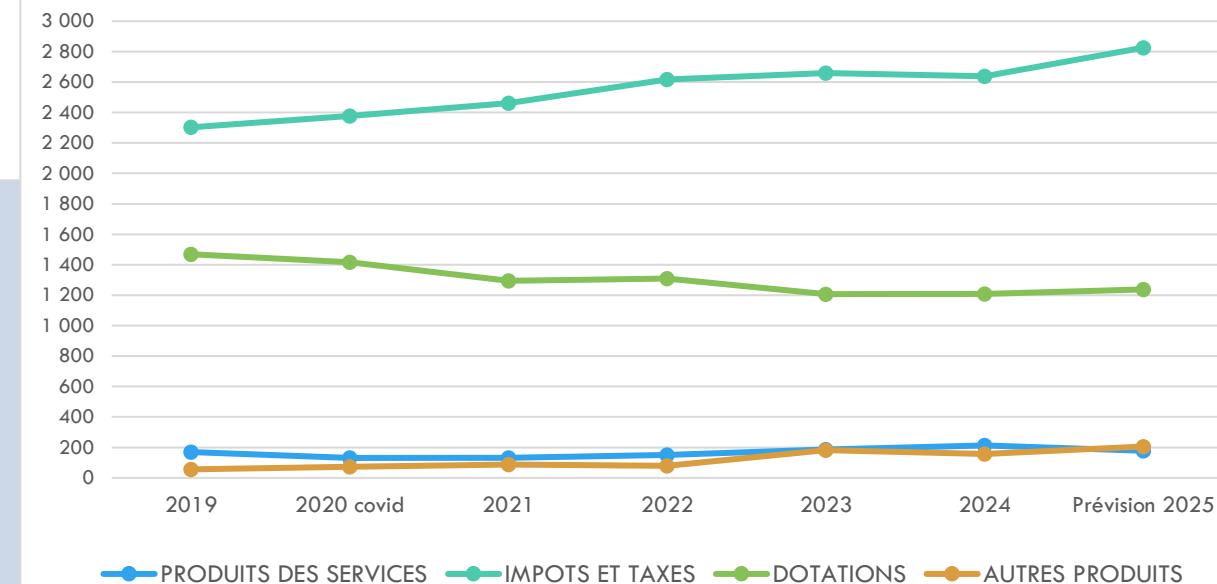
i. Evolution des produits de fonctionnement



Recettes de fonctionnement :

Fiscalité locale (taxes foncières et habitation RS, taxe additionnelle sur droits de mutation, attribution de compensation, dotation de solidarité communautaire)
+ Dotations et participations
+ produits exceptionnels
+ produits des services

EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE 2019 A 2025



Commentaire :

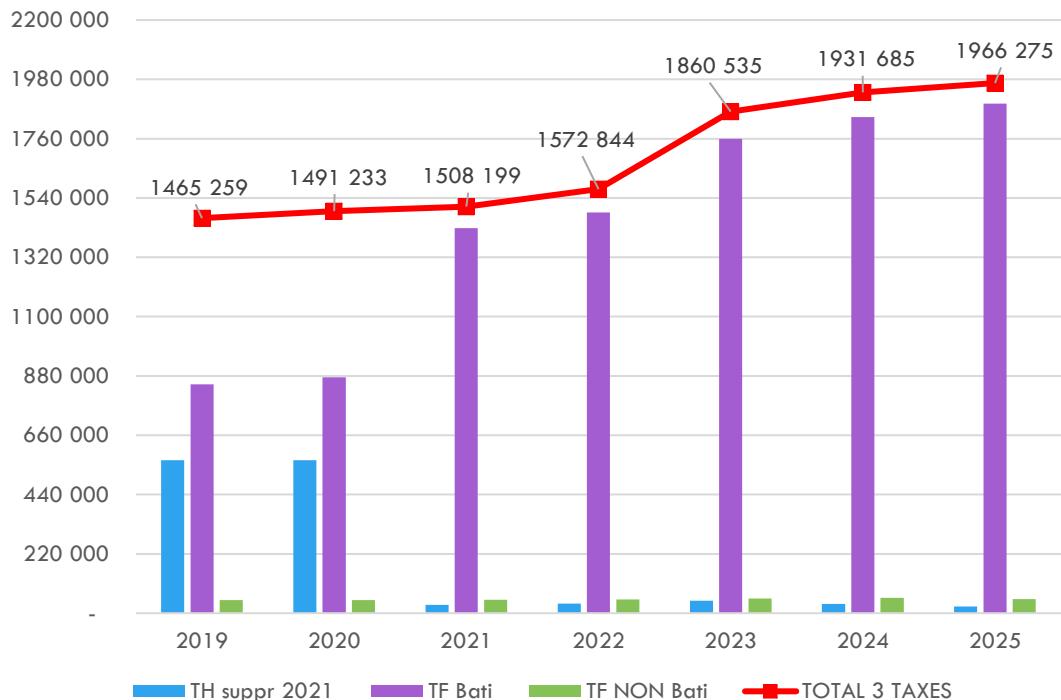
2025 : droits de mutation fiscalisés car population < 5000 habitants

2026 : revalorisation des bases fiscales de 0.8% (1,7% en 2025)

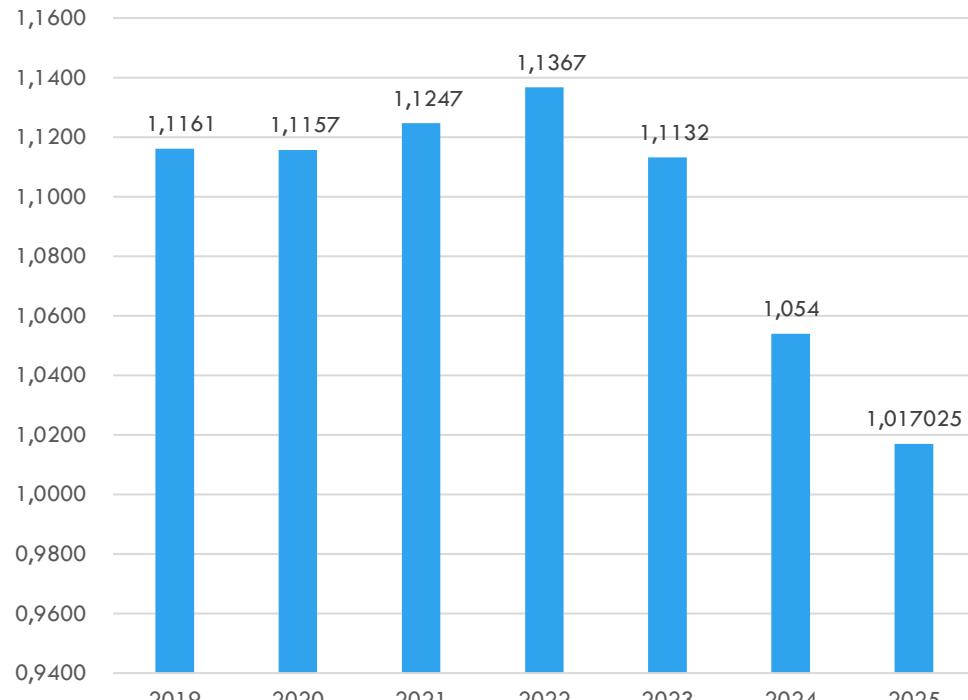
	TH-TF	ATTRIBUTION COMPENSATION	ATTRIBUTION SOLIDARITE	PEREQUATION	TAXE MUTATION / DMTO
2021	1 605 979 €	400 006 €	207 829 €	69 169 €	149 948 €
2022	1 748 429 €	400 006 €	187 046 €	71 567 €	179 272 €
2023	1 863 085 €	400 006 €	187 045 €	67 718 €	110 559 €
2024	1 931 945 €	400 006 €	187 046 €	63 942 €	18 454 €
2025	1 966 275 €	400 006 €	187 046 €	60 343 €	175 194 €

ii. Evolution de la fiscalité

Evolution produits des 3 TAXES LOCALES depuis 2019



Evolution de l'effort fiscal depuis 2019



Seules les bases augmentent en fonction de l'inflation : **+ 0.8 % en 2026** (contre 1.7% en 2025)

Les taux d'imposition communaux sont inchangés depuis 2015

Les taux d'imposition sur la commune sont les suivants :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 27.69%
- Taxe foncière sur propriétés non bâties : 36.43%
-

Pour 2026, il sera proposé au Conseil municipal de ne pas modifier les taux de fiscalité directe locale.

Effort fiscal : mesure la pression fiscale

L'effort fiscal permet de situer notre commune par rapport aux autres communes de même strate. Un effort fiscal = à 1 signifie que nous sommes dans la moyenne des Communes de la même strate, > 1 que nous taxons davantage, < de 1 que nous taxons moins.

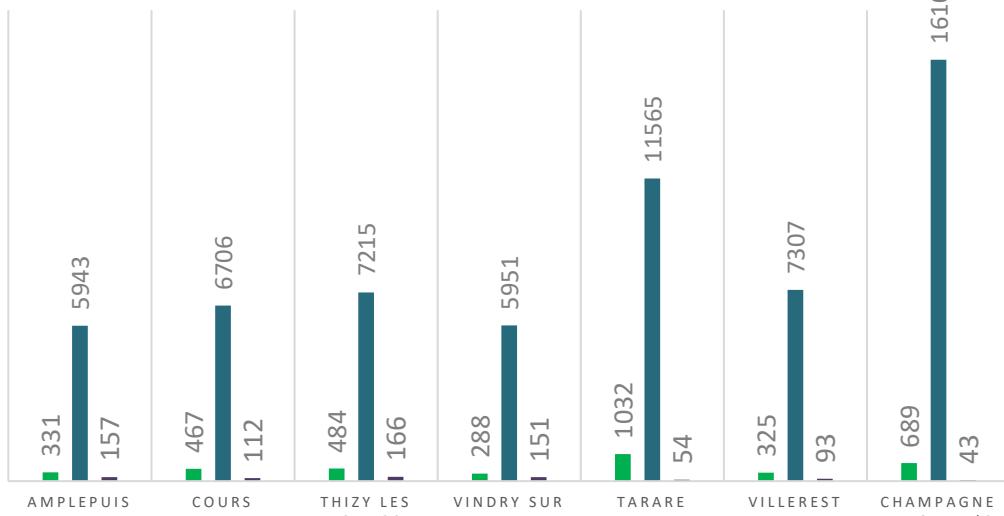
Dans notre cas, les évolutions s'expliquent uniquement par des éléments extérieurs à la commune, comme la réforme de la taxe d'habitation et la revalorisation des bases votées par l'Etat, la il n'y a pas eu de modifications de taux fiscaux depuis 2021.

Niveau moyen communes de la strate = 1.1502

Amplepuis = 1.01702 en 2025

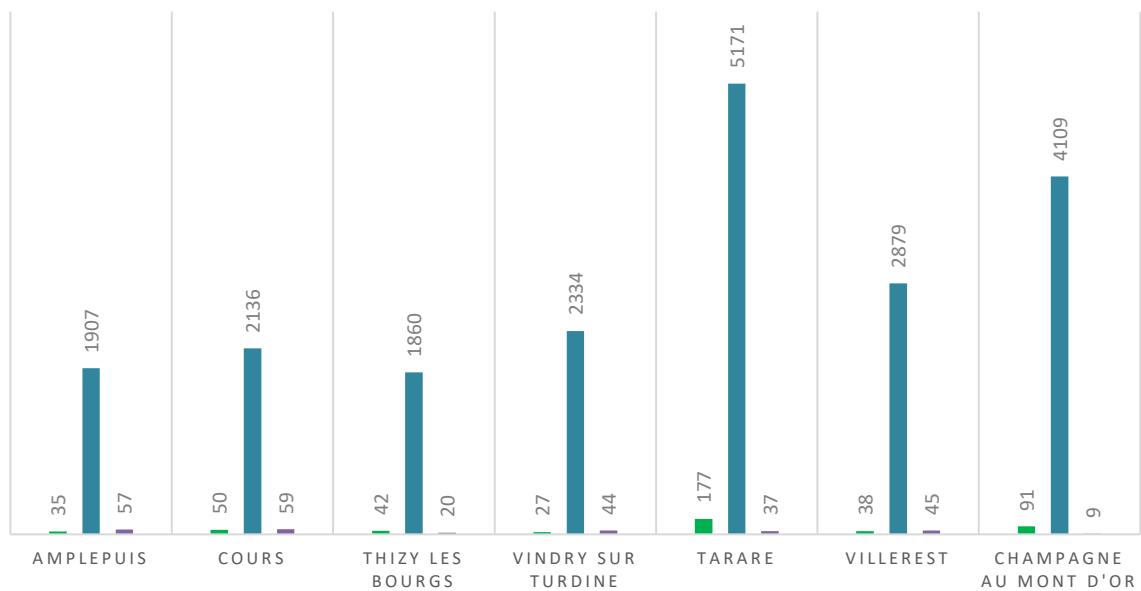
FISCALITÉ DES COMMUNES 2024 EN MILLIERS D'€ BASES DES IMPÔTS LOCAUX

■ TH (uniquement sur résidences secondaires depuis suppr 2021) ■ TFPB ■ TFPNB

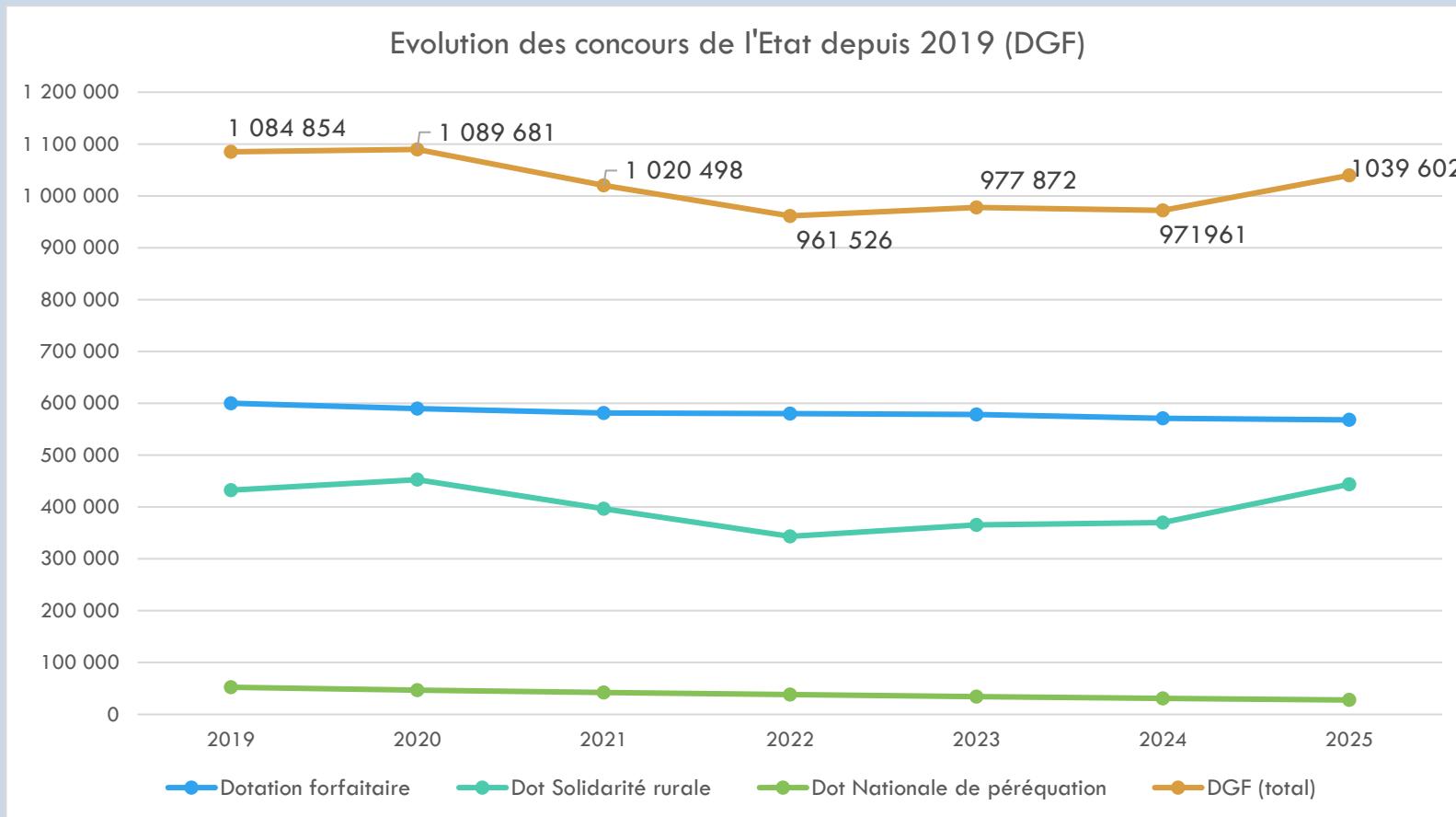


PRODUITS FISCAUX DES COMMUNES 2023 EN MILLIERS D'€

■ Produit TH ■ Produit TFPB + Alloc compens foncier bati ■ Produit TFPNB



iii. Concours de l'Etat



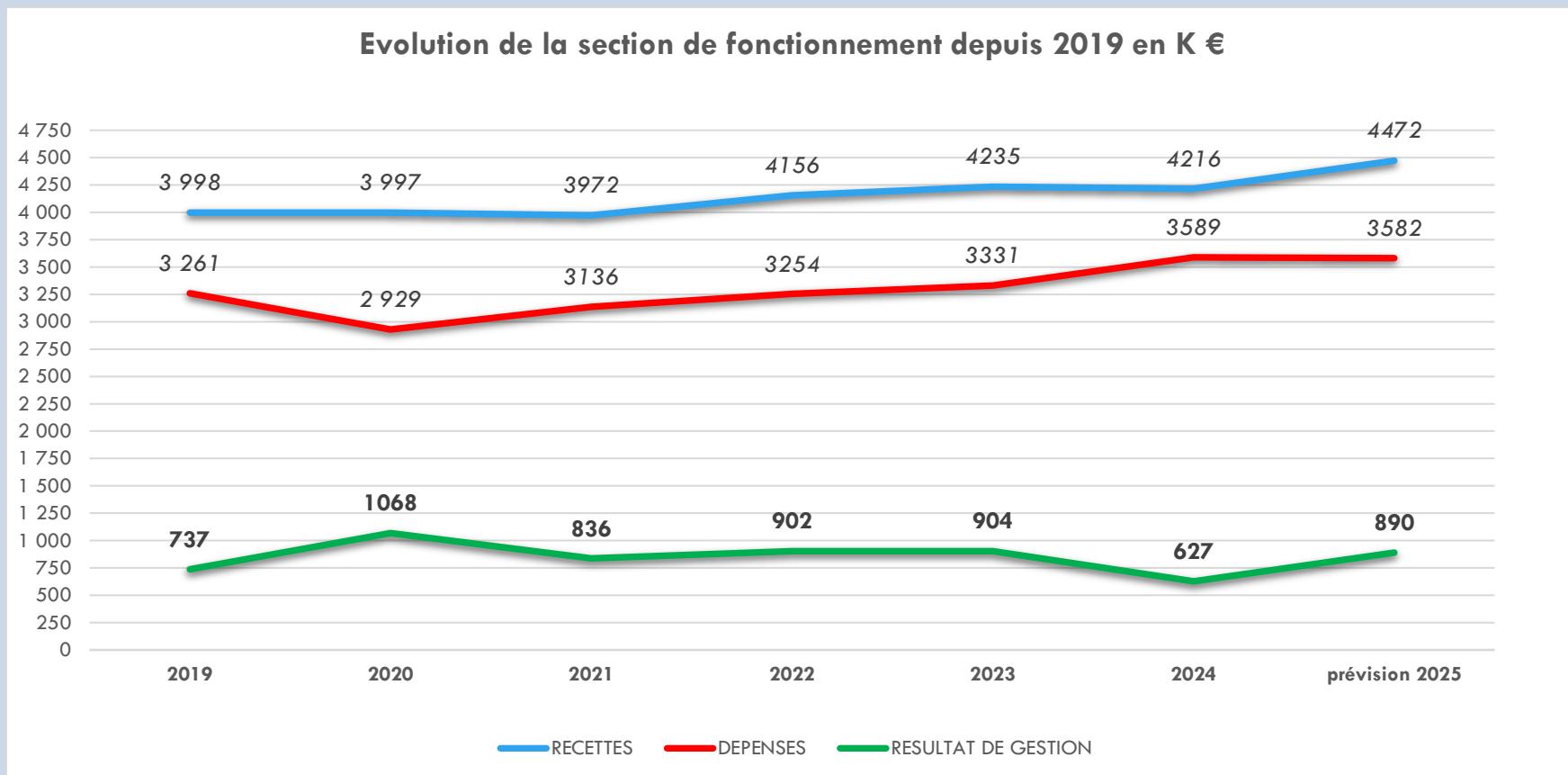
En 2025 augmentation de la DOT. SOLIDARITE RURALE qui revient à son niveau de 2020 après 4 années de baisse
DGF fixée chaque année par l'Etat dans la Loi de finances

en 2025 + 61 641 € de DGF // 2024

DGF figée pour 2026

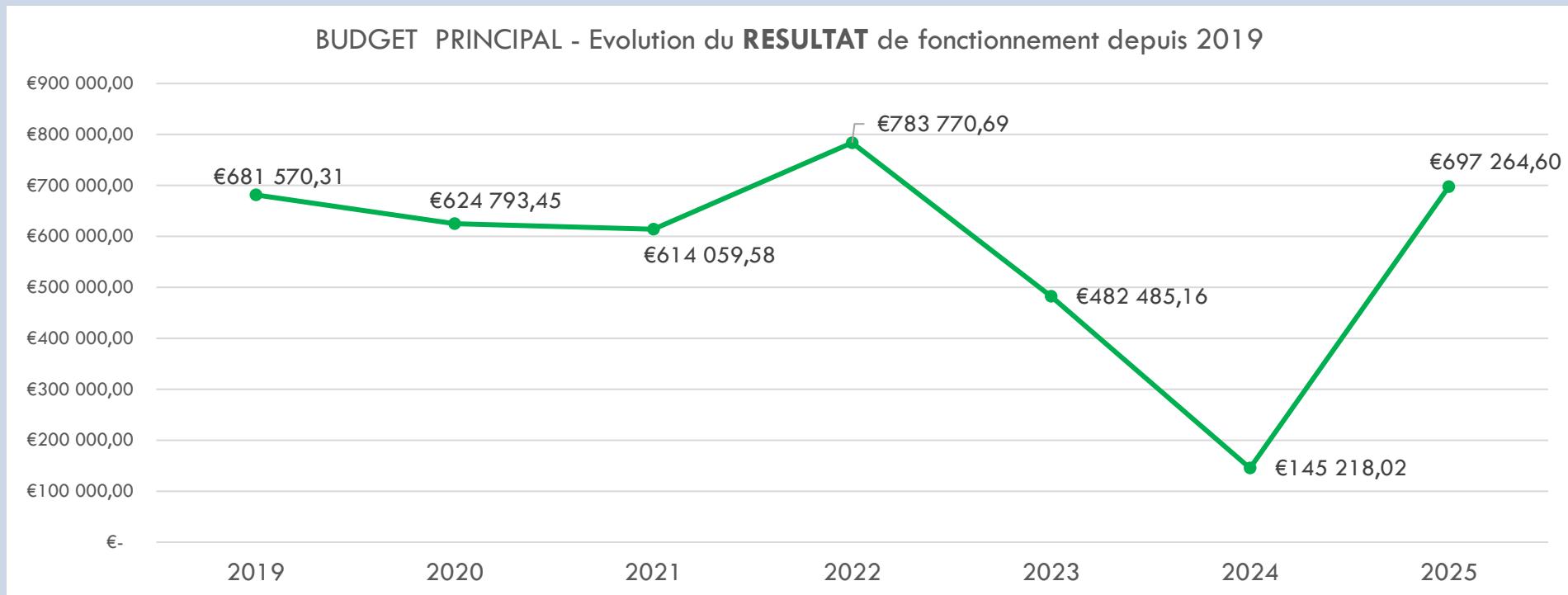
c. Evolution du RESULTAT de fonctionnement

i. Evolution du résultat de gestion depuis 2019



Evolution de la section de FONCTIONNEMENT par rapport à 2024 :
Niveau constant des **DEPENSES** + 256 000 € des **RECETTES**
= **augmentation RESULTAT**
(retour niveau 2022-2023)

i. Résultat comptable de la section de fonctionnement depuis 2019

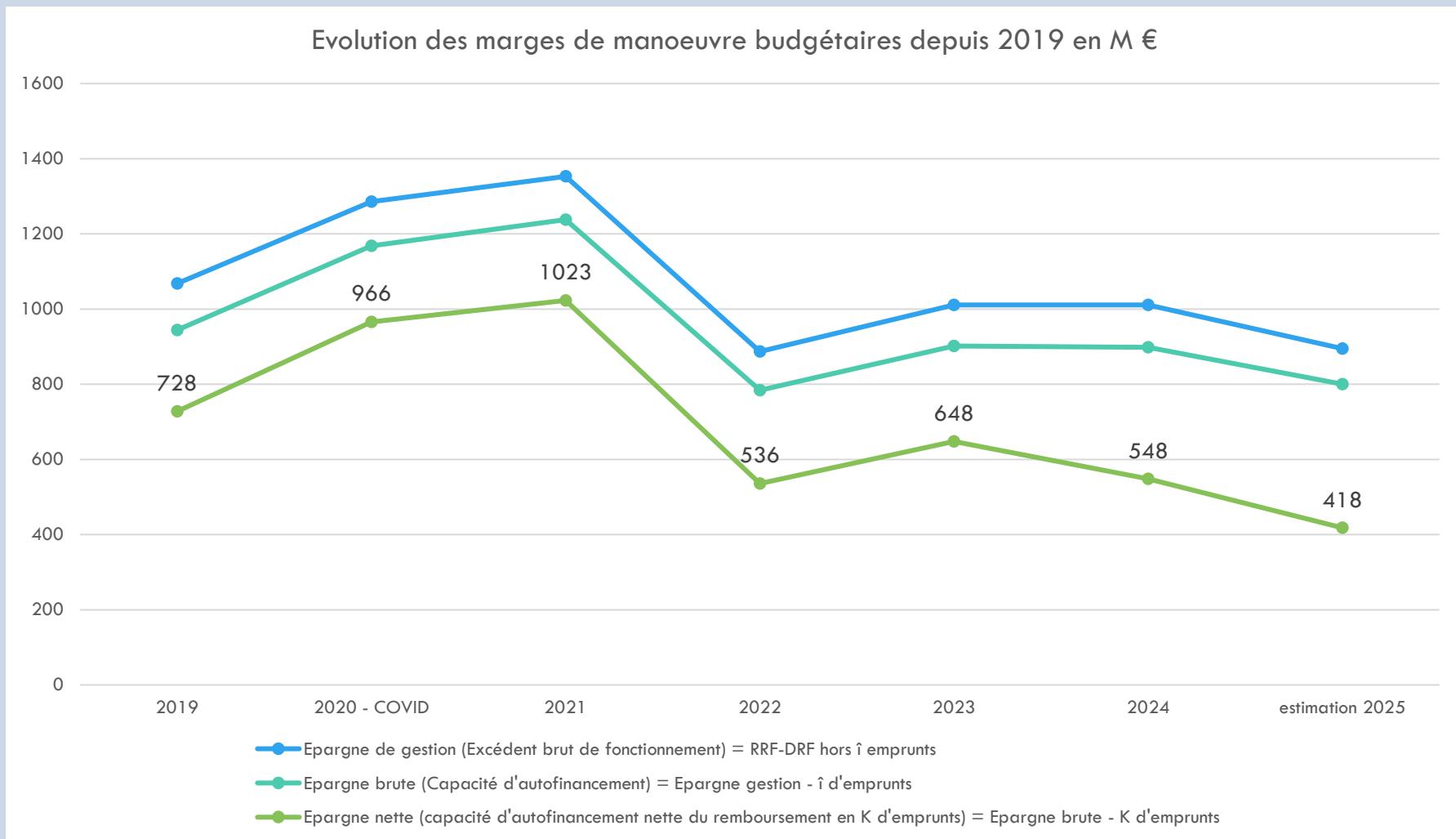


ANALYSE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT par rapport à 2024 :

- CHARGES :
Baisse inflation sur les prix de l'électricité stagnation CHAP 011
Baisse des charges de Personnel (-1.6 ETP)
- RECETTES :
175 000 € DMTO (18 000 € en 2024)
92 000 € CEE SYDER
24 400 € contribution S.P. Petite Enfance

d. Evolution des indicateurs et ratios financiers

i. Evolution des marges de manœuvre budgétaire 2019 à 2025



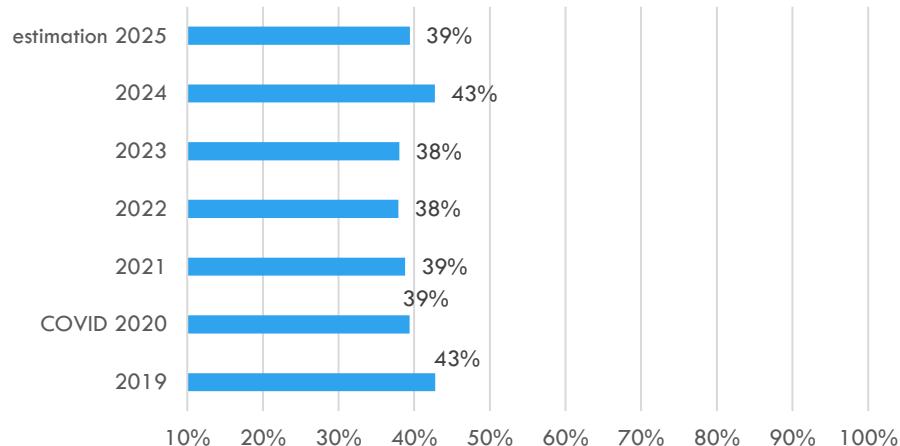
Autofinancement fragile en cas d'inflation, hausse énergétique, charges sociales, baisse dotations de l'Etat en sachant que les charges de Personnel sont maîtrisées et laissent peu de marges de manœuvre (structure déjà tendue au regard des autres Communes de même strate)

Encours de la dette reste raisonnable par rapport à sa population et ses recettes de fonctionnement

Nécessité d'avoir une stratégie pluriannuelle claire des investissements avec priorisation, pour conserver une stabilité financière saine

ii. Evolution du taux de rigidité du budget

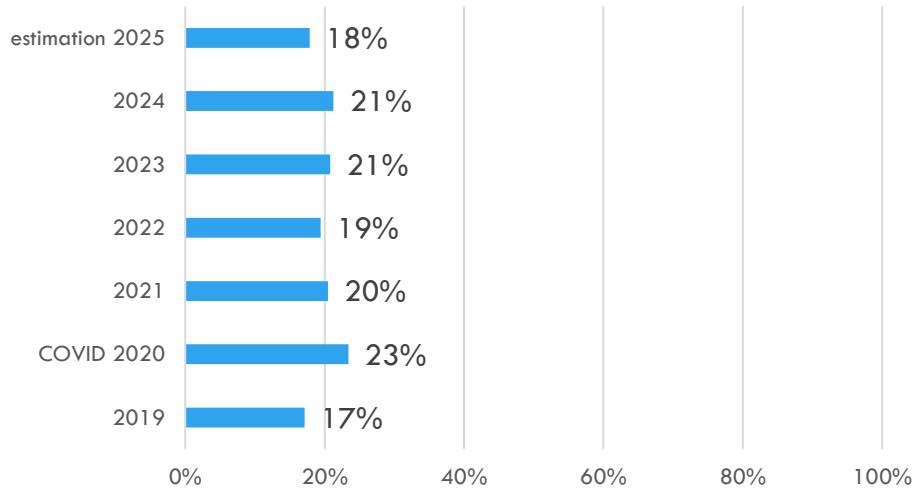
Evolution du TAUX RIGIDITE BUDGETAIRE depuis 2019



Le taux de rigidité du budget sert à évaluer le poids de la charge d'emprunt et des dépenses de personnel sur les recettes de fonctionnement. + le % est bas, meilleure est la capacité d'investissement de la Commune

iii. Evolution du taux d'épargne brute

Evolution du taux EPARGNE BRUTE depuis 2019



OBJECTIFS d'évolution des dépenses et recettes de fonctionnement :

Conserver une épargne nette suffisante et une capacité d'investissement maximale de la commune en :

- Poursuivant la recherche d'économies de fonctionnement par la mise en œuvre d'un plan de sobriété énergétique et en optimisant les achats (groupement de commandes, mise en concurrence systématique ...)
- Contenant l'évolution des frais de personnel (non remplacement systématique des départs d'agents, réorganisation des services...)

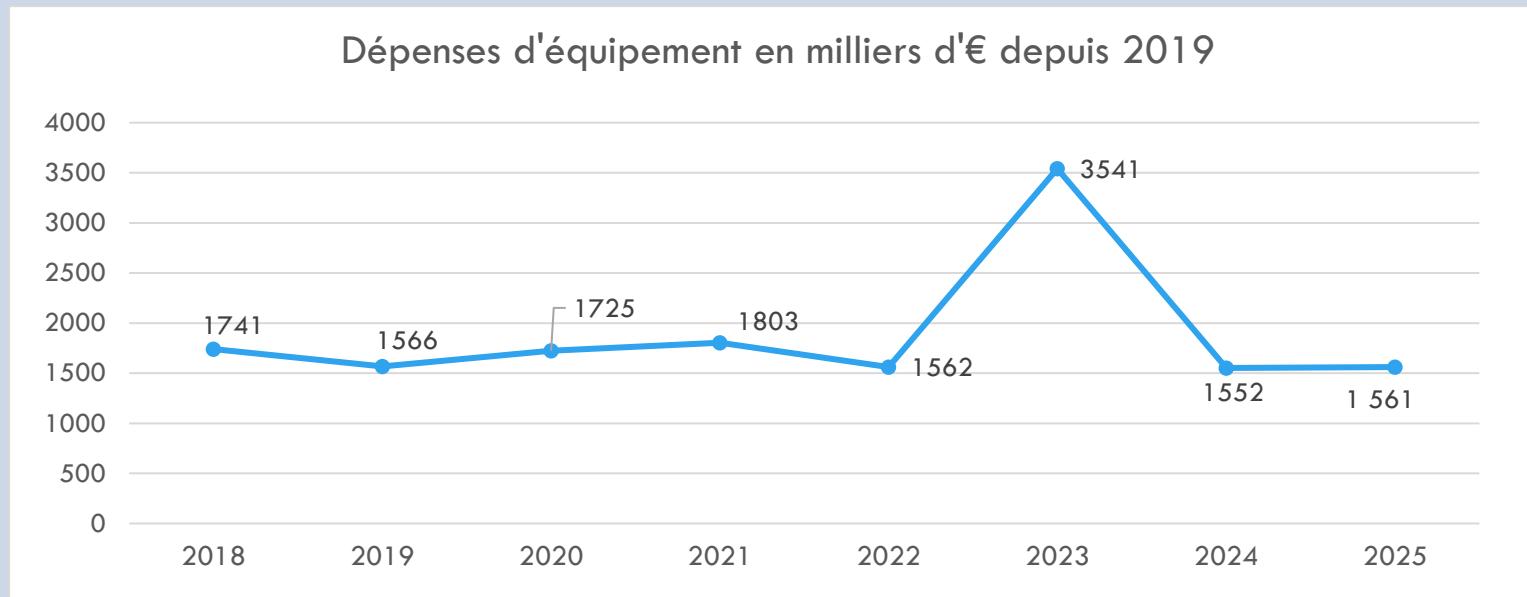
Le taux d'épargne : l'EPARGNE BRUTE constitue la ressource interne dont dispose la Commune pour financer les projets d'INVESTISSEMENTS.

Depuis 2021, en moyenne la Commune dispose de 20% de ses recettes de fonctionnement pour financer ses projets d'investissement

NB : Seuil < 8% = situation tendue

3-2 – Section d'Investissement

a. Récapitulatif des dépenses d'équipement 2019 à 2025



Détail des dépenses d'équipement en 2025 :

- 31 % pour la démolition de la friche Gerflor (site Bagatelle)
- 21 % des dépenses correspondent aux travaux dans les bâtiments communaux dont la rénovation énergétique de La Poste / changement de 3 chaudières (Maison musique – Etincelle – Stade Coucy) / installation Contrôle d'accès 1^{ère} tranche
- 15 % des dépenses concernent le démarrage des travaux de rénovation énergétique école LA MARELLE
- 9 % pour la revitalisation du Centre Bourg dont les aide OPAH-RU
- 8 % pour les dépenses d'équipement des services dont le remplacement un camion service Voirie
- 7 % pour la réfection de la voirie et des réseaux
- 3 % fin de l'installation de la vidéoprotection

b. Programmation des investissements 2026

i. Projets d'investissement

INTITULE				RESTES A REALISER 31/12/2025 depenses	2026 autorisation à engager	DEPENSES BP 2026
20	21351	BAT	BATIMENTS COMMUNAUX provisions imprévus			50 000,00 €
20	21318	CHA	VERRIERE ENTREE SALLE DECHELETTE		20 000,00 €	20 000,00 €
20	21568	BAT	RENOUVELLEMENT DES EXTINCTEURS			3 500,00 €
20	21351	BAT	ACCESSIBILITE DES ERP			5 000,00 €
20	2313	PM	CONTROLE ACCES BAT COMMUNAUX - TRAVAUX PHASE 2			70 000,00 €
95	2313	DEPO	CONSTRUCTION CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL site Gerflor	69 211,94 €		864 000,00 €
24	21534	VOI	RESEAUX - RACCORDEMENT EDF - GAZ...		2 000,00 €	7 500,00 €
24	21568	VOI	POTEAU INCENDIE			5 000,00 €
84	21848	MEDIA	MEDIATHEQUE MOBILIER		500,00 €	1 000,00 €
94	21538	RUGBY	STADE DE RUGBY cuve récupération eau pour d'arrosage stade			20 000,00 €
96	2128	URBAN	CLOS DU CRÊT		1 000,00 €	10 000,00 €
97	2188	ADM	MATERIEL MAIRIE	14 462,87 €	1 000,00 €	2 500,00 €
98	21841	DIVEN	MATERIEL ECOLES		1 000,00 €	2 000,00 €
99	2152	VOI	SIGNEALETIQUE ADRESSAGE		2 000,00 €	2 000,00 €
99	2152	VOI	MOBILIER URBAIN	2 301,83 €		5 000,00 €
99	2158	FET	GUIRLANDES LUMINEUSES			5 000,00 €
101	2188	BAT	MATERIEL SPORTIF	3 249,79 €	2 000,00 €	5 000,00 €
102	215731	STECH	VEHICULE Service Technique			48 000,00 €
113	202	URBAN	PLU REVISION	3 360,00 €		0,00 €
115	2313	MAT	ECOLE LA MARELLE - RENOVATION ENERGETIQUE	498 612,46 €		654 582,84 €
144	2313	PRAB	REHABILITATION ECOLE PETIT PRINCE - RENOVATION ENERGETIQUE			80 000,00 €
116	2158	BAT	MATERIEL TECHNIQUE : outillage		5 000,00 €	5 000,00 €
123	2313	SP4	CONSTRUCTION GYMNASIE	5 400,00 €		3 000,00 €
125	2031	CMS	CENTRE MUNICIPAL DE SANTE - agrandissement	67 014,60 €		250 000,00 €
127	2115	URBAN	ACQUISITIONS IMMOBILIERE			250 000,00 €
136	2031	MUS	ETUDE QUARTIER MUSEE THIMONIER / LES GLYCINES	6 993,76 €		20 000,00 €
136	261	MUS	TITRE SPL	1 000,00 €		0,00 €
137	2151	VOI	REFECTION VOIRIE			125 000,00 €
138	21351	SOC	FOYER PERSONNES AGEES			2 000,00 €
138	21318	SOC	TRAVAUX AMENAGEMENT BUREAU CALYPSO			30 000,00 €
139	2318	PM	REEMPLACEMENT VIDEOPROTECTION			10 000,00 €
140	20422	URBAN	OPAH-RU	38 175,51 €		72 238,00 €
140	2031	URBAN	REVITALISATION CENTRE VILLE -ZONE RENCONTRE + PARKING EGLISE	40 568,40 €		915 560,00 €
141	2115	SOCDI	CONSTRUCTION NOUVEL HOPITAL			300 000,00 €
143	2312	URBAN	REQUALIFICATION SITE BALMON			15 000,00 €
TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT 2026 prévisionnel :					750 351,16 €	34 500,00 €
						3 857 880,84 €

ii. Plan pluriannuel d'investissement (PPI)

Ce document permet de chiffrer le coût des investissements communaux sur plusieurs années :

PPI AMPLEPUIS 2023 - 2029

OPERATIONS D'INVESTISSEMENT :	INDICE VERT cotation	HT	TTC	2024 et avant	réalisé 2025	Restes à Réaliser 2025	BP 2026	2027	2028	2029	
Salle de gymnastique (achevé)		3 536 646,08 €	4 243 975,29 €	4 218 909,33 €	16 665,96 €	5 400,00 €	3 000,00 €				
Construction d'un CTM		4 611 843,93 €	5 534 212,71 €	345 423,47 €	482 775,30 €	69 211,94 €	864 000,00 €	2 726 401,00 €	1 046 401,00 €		
Revitalisation centre bourgs dont parking Eglise		2 878 403,05 €	3 454 083,66 €	484 875,03 €	135 080,23 €	40 568,40 €	915 560,00	798 000,00 €	540 000,00 €	540 000,00 €	
OPAH-RU		268 299,60 €	268 299,60 €	117 868,73 €	12 878,36 €	38 175,51 €	72 238,00 €	27 139,00 €			
Réaménagement du site du musée et abords (dont acquisition Glycines)		476 666,67 €	805 143,07 €	155 830,07 €	22 319,24 €	6 993,76 €	20 000,00 €	600 000,00 €			
Hôpital		850 000,00 €	850 000,00 €				300 000 €	300 000,00 €	250 000,00 €		
Agrandissement du Centre de santé		473 557,17 €	568 268,60 €		1 254,00 €	67 014,60 €	250 000,00 €	250 000,00 €			
Bâtiments communaux (dont verrière Dechelette)	changement chaudière	465 525,02 €	558 630,02 €	120 518,21 €	218 111,81 €		70 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	
REHABILITATION DES BÂTIMENTS :											
STADE RUGBY cuve rétention d'eau - arrosage		16 666,67 €	20 000,00 €				20 000,00 €				
dont école LA MARELLE		1 156 744,72 €	1 388 093,66 €	108,00 €	234 790,36 €	498 612,46 €	654 582,84 €				
dont école LE PETIT PRINCE		1 066 666,67 €	1 280 000,00 €				80 000,00 €		600 000,00 €	600 000,00 €	
dont CENTRE SOCIAL		949 121,24 €	1 138 945,49 €		22 945,49 €			16 000,00 €	100 000,00 €	1 000 000,00 €	
Accessibilité ERP dont contrôle d'accès		129 772,13 €	155 726,56 €	5 340,00 €	75 386,56 €		75 000,00 €				
Clos du Crêt		179 769,33 €	215 723,19 €	173 132,74 €	2 590,45 €		10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	
Voirie communale		891 908,73 €	1 070 290,47 €	396 686,31 €	122 302,33 €	2 301,83 €	126 000,00 €	138 000,00 €	120 000,00 €	165 000,00 €	
Vidéoprotection		405 966,36 €	487 159,63 €	437 058,18 €	40 101,45 €		10 000,00 €				
Equipement des services dont PISTES BMX (led)		517 617,24 €	621 140,69 €	114 416,88 €	132 511,15 €	17 712,66 €	62 500,00 €	192 000,00 €	35 000,00 €	67 000,00 €	
Requalification site Balmon		348 108,33 €	417 730,00 €	2 730,00 €			15 000,00 €			400 000,00 €	
révision du PLU		64 764,28 €	77 717,13 €	57 035,69 €	17 321,44 €	3 360,00 €					
Acquisitions immobilières		952 846,59 €	952 846,59 €	82 364,27 €	20 482,32 €		250 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €	
TOTAL DEPENSES		20 240 893,77 €	24 107 986,36 €	6 712 296,91 €	1 557 516,45 €	749 351,16 €	3 797 880,84 €	5 307 540,00 €	2 951 401,00 €	3 032 000,00 €	
Subventions	Etat			1 629 031,50 €	623 972,50 €	75 107,80 €	220 041,20 €	199 910,00 €	270 000,00 €	220 000,00 €	20 000,00 €
	Région			567 664,00 €	295 000,00 €	122 664,00 €		150 000,00 €			
	Département			1 358 873,00 €	734 428,83 €	146 944,17 €	27 500,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	250 000,00 €	
	COR			304 734,00 €	127 134,00 €	0,00 €		15 000,00 €	142 800,00 €	19 800,00 €	
	autres organismes			576 800,84 €	84 399,02 €	166 535,32 €	23 667,50 €	252 199,00 €	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Cessions immobilières ou biens corporels			387 110,84 €	242 220,00 €	4 890,84 €		140 000,00 €				
FCTVA			3 614 923,26 €	1 068 238,96 €	250 022,51 €		637 593,71 €	784 176,98 €	410 329,82 €	464 561,28 €	
emprunt			5 420 000,00 €	1 600 000,00 €			1 500 000,00 €	120 000,00 €	1 950 000,00 €	250 000,00 €	
autofinancement			10 248 848,92 €	1 936 903,60 €	791 351,81 €	478 142,46 €	803 178,13 €	3 840 563,02 €	101 271,18 €	2 297 438,72 €	
TOTAL RECETTES			24 107 986,36 €	6 712 296,91 €	1 557 516,45 €	749 351,16 €	3 797 880,84 €	5 307 540,00 €	2 951 401,00 €	3 032 000,00 €	

Objectifs : Poursuivre la démarche d'investissement en :

- Poursuivant la recherche de subventions extérieures dans un contexte de restriction générale (baisse des enveloppes des financeurs)
- Optimiser l'épargne brute (travail sur des outils de pilotage des recettes et des dépenses de fonctionnement, suivi du plan de sobriété mis en place depuis 2023)
- Conservant une capacité de désendettement satisfaisante

Objectifs 2026 : maîtrise des dépenses de fonctionnement pour préserver la capacité d'autofinancement.

définition avec la nouvelle équipe municipale des priorités d'investissement pour le mandat à venir

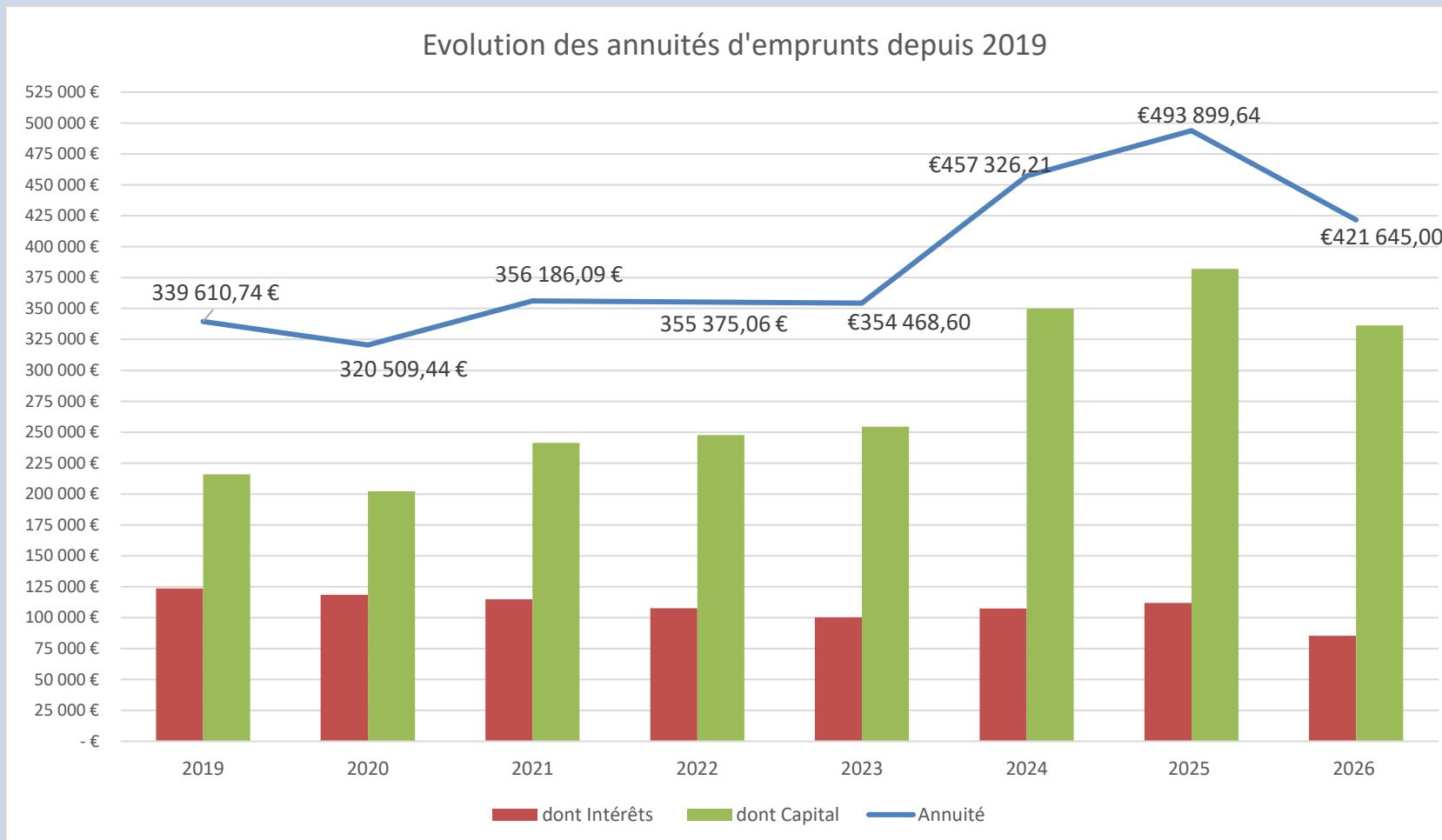
Des autorisations de programme et crédits de paiement ont été mises en place concernant les projets d'investissement pluriannuels.

c. Recettes d'investissement prévisionnelles – programmation des demandes de subvention 2026

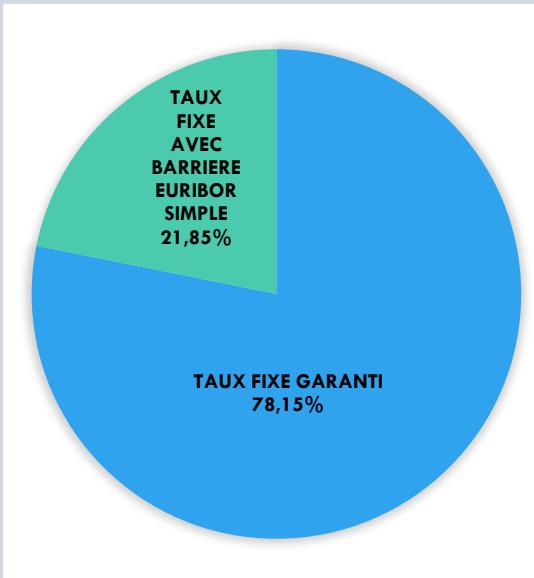
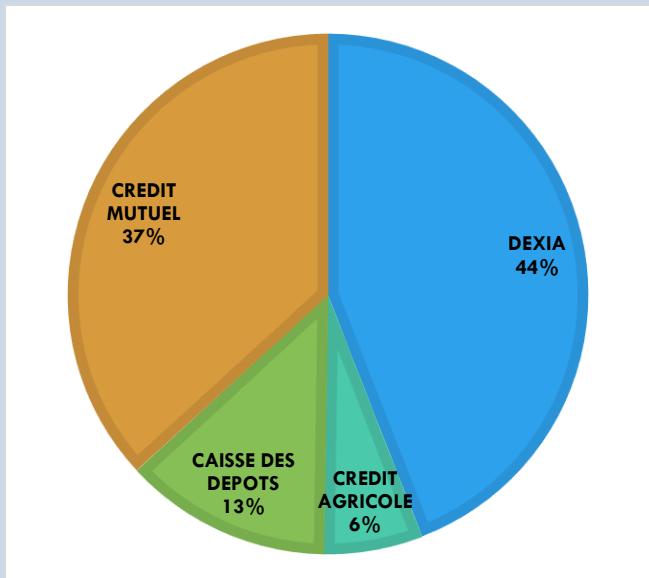
- **REAMENAGEMENT PARKING DE L' EGLISE** : reconduction de la demande de DSIL pour 2026 (refusée en 2025) pour un montant de 180 000€ + agence de l'eau ?
- **AMENAGEMENT D'UNE ZONE DE RENCONTRE** : demande de subvention FEDER pour la maîtrise d'œuvre à hauteur de 49 000€
- **CONSTRUCTION D'UN CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL** : demande de subvention auprès du Département du Rhône à hauteur de 100 000€
- **AGRANDISSEMENT DU CENTRE DE SANTE** : label France Santé + demande de subvention régionale 150 000€ ?

4- Dette

a. Evolution des annuités d'emprunts de 2019 à 2026



b. Evolution de l'encours de la dette au 1^{er}/01/2026



Au 1er janvier 2026, l'encours global de la dette s'élève à 3 586 038,50 € dont :

- Par type de taux :

TAUX FIXE GARANTI : 2 802 652 €

TAUX FIXE AVEC BARRIERE

EURIBOR SIMPLE : 783 386 €

- Par Etablissement bancaire :

DEXIA : 1 582 557 €

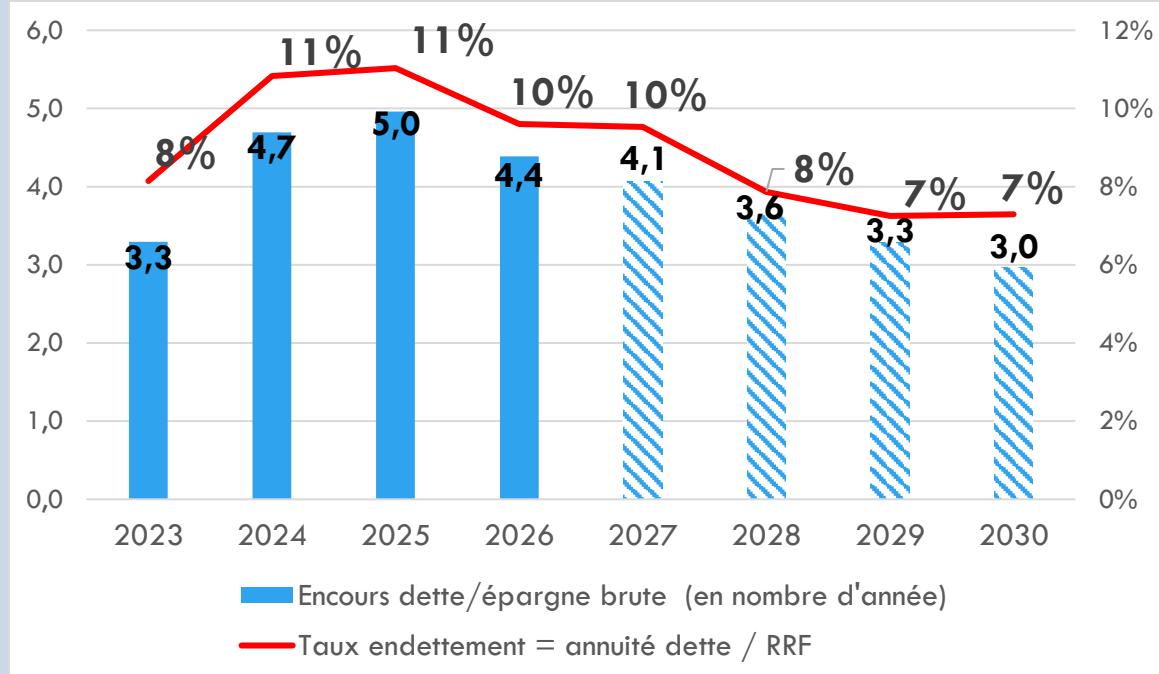
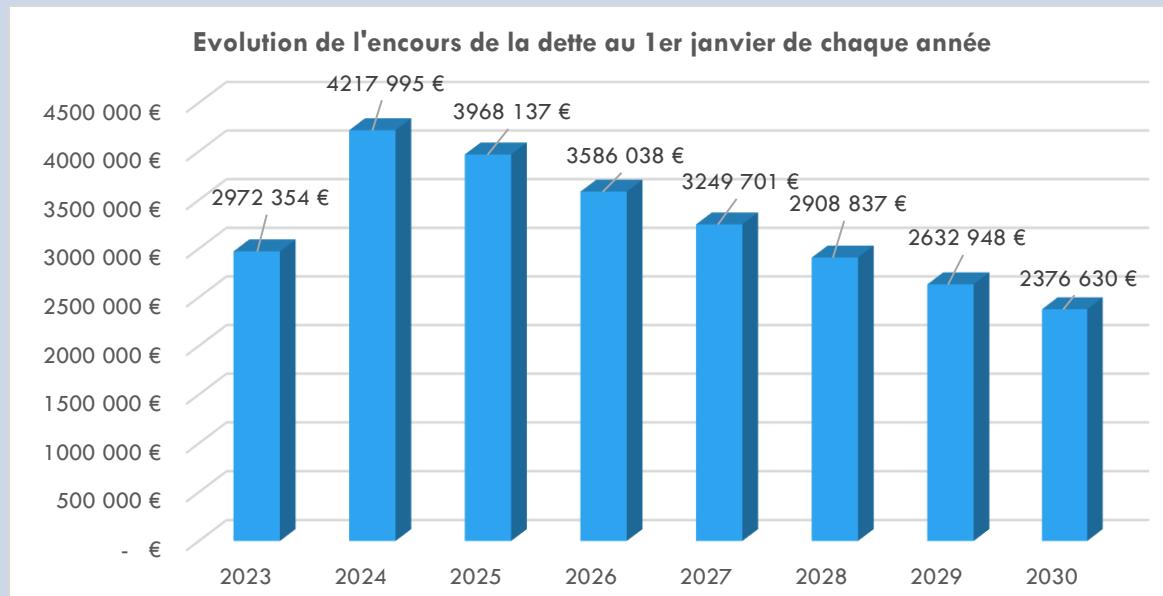
CREDIT AGRICOLE : 219 205 €

CAISSE DES DEPOTS : 453 052 €

CREDIT MUTUEL : 1 321 225 €

Prêteur	Date contrat	Montant initial	Type de taux	1 ^{ère} échéance	Dernière échéance	Objet de l'emprunt	Dette en Capital au 01/01/2026	Echéance capital 2026
DEXIA	29/09/2010	259 344,00 €	F	01/04/2011	01/01/2026	CHAUFFERIE BOIS & PISCINE	5 143,00 €	5 174,57 €
CRCA	18/06/2013	900 000,00 €	F	31/07/2013	31/07/2027	PPE	142 804,02 €	75 056,65 €
CRCA	17/08/2024	100 000,00 €	F	27/01/2025	27/12/2028	ACQUISITION CAMION	76 400,63 €	26 982,24 €
DEXIA	27/04/2005	815 340,00 €	F EURIBOR	01/05/2006	01/05/2035	TRAVAUX D'INVESTISSEMENT	409 553,13 €	32 561,35 €
CDC	20/05/2020	700 000,00 €	F	20/11/2020	20/08/2035	REHABILITATION FRICHE ROBIN MARIETTON	463 051,51 €	49 120,40 €
DEXIA	21/06/2006	625 000,00 €	F EURIBOR	01/05/2009	01/05/2038	COUCY - MEDIATHEQUE - MARELLE - CINTEX - MAISON DE LA MUSIQUE	373 833,18 €	39 107,13 €
DEXIA	30/06/2006	625 000,00 €	F	01/01/2009	01/01/2038		350 108,37 €	34 862,23 €
DEXIA	24/11/2007	725 000,00 €	F	01/04/2010	01/01/2039		443 920,16 €	44 646,07 €
CM	11/08/2023	1 500 000,00 €	F	31/01/2024	31/01/2038	CONSTRUCTION GYMNAS	1 321 224,50 €	114 134,36 €
		6 249 684,00 €					3 586 038,50 €	421 645,00 €

c. Indicateurs et ratios de la dette depuis 2023 (prospective jusqu'en 2030)



Commentaire :

Impact du nouvel emprunt contracté pour la CONSTRUCTION DU GYMNASSE en 2024 (1 500 000 € à 1.70% sur 15 ans) et nouvel emprunt de 100 000 € en 2025 (4 ans aux taux de 3.79%) pour le remplacement camion.

- en 2026 fin du remboursement emprunt de 259 344 €
- en 2027 fin de remboursement de l'emprunt de 900 000 €

2 emprunts, représentant 1 159 344 € de capital emprunté, seront arrivés à leur terme d'ici 2027

Capacité de désendettement : nombre d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser l'intégralité de sa dette si elle y consacrait l'intégralité de son épargne nette.
2026 : 4,4 années, si RRF* constantes et sans nouveaux emprunts.

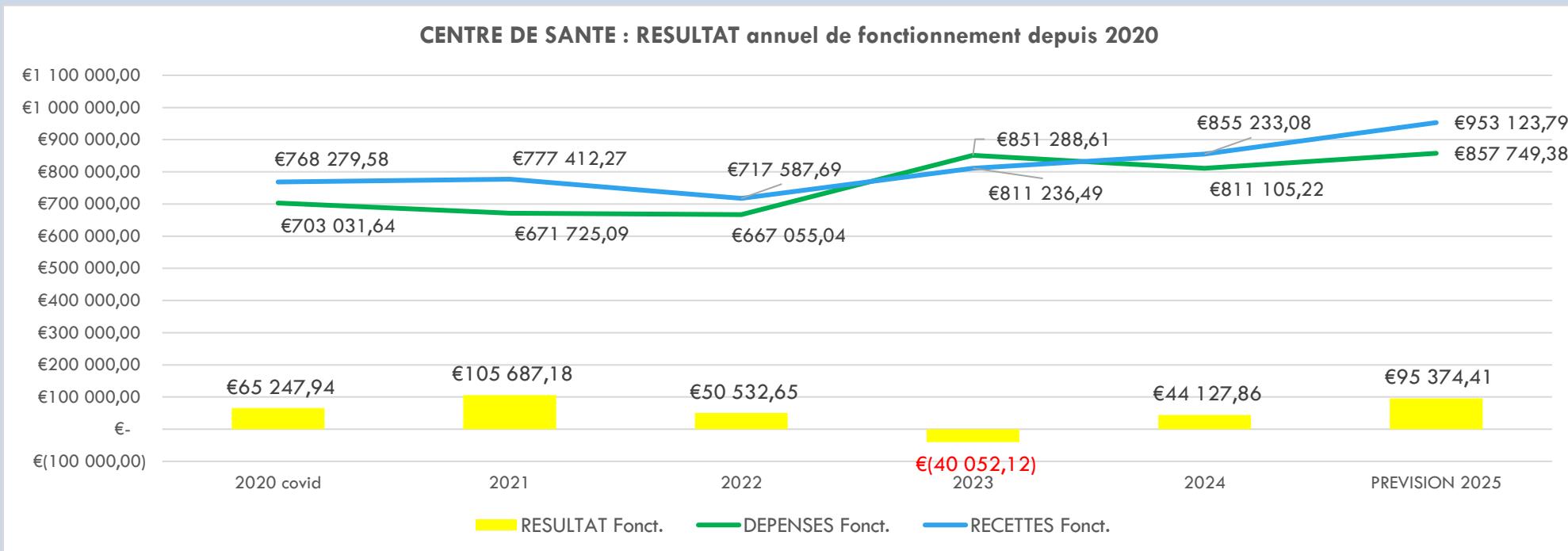
NB : < 12 ans = bonne capacité de désendettement

Taux d'endettement : 10% en 2026 pour retrouver un taux de 8% en 2028 à RRF* constantes si pas de nouvel emprunt contracté.

→ **ENDETTEMENT maitrisé**

*RRF = recettes réelles de fonctionnement

a. Le Centre municipal de santé



RESULTAT 2025 :

- Evolution nombre actes / an :

2020 - COVID	2021	2022	2023	2024	2025
20584	19263	18282	19671	19221	19168

- Coût d'un acte (frais de personnel / nombre d'actes) : évolue plus rapidement que le produit d'un acte (comprenant le prix de la consultation + forfaits CMS) :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
produits / acte	26,73 €	27,07 €	28,30 €	26,68 €	27,13 €	28,92 €	32,62 €
coût personnel / acte	30,92 €	30,33 €	30,77 €	32,22 €	35,41 €	37,52 €	40,34 €

Depuis 2023, l'encaissement d'une consultation couvrait 77% du salaire du médecin, alors qu'en 2025 elle couvre 81%.

- RAPPEL au 22/12/2024 : la consultation médicale est passée de 26,50 € à 30,00 €

2026 : fin de la dotation spéciale, arrivée d'un Dr Junior en nov 2026, labellisation France Santé

- Les effectifs actuels du CENTRE MUNICIPAL DE SANTE :

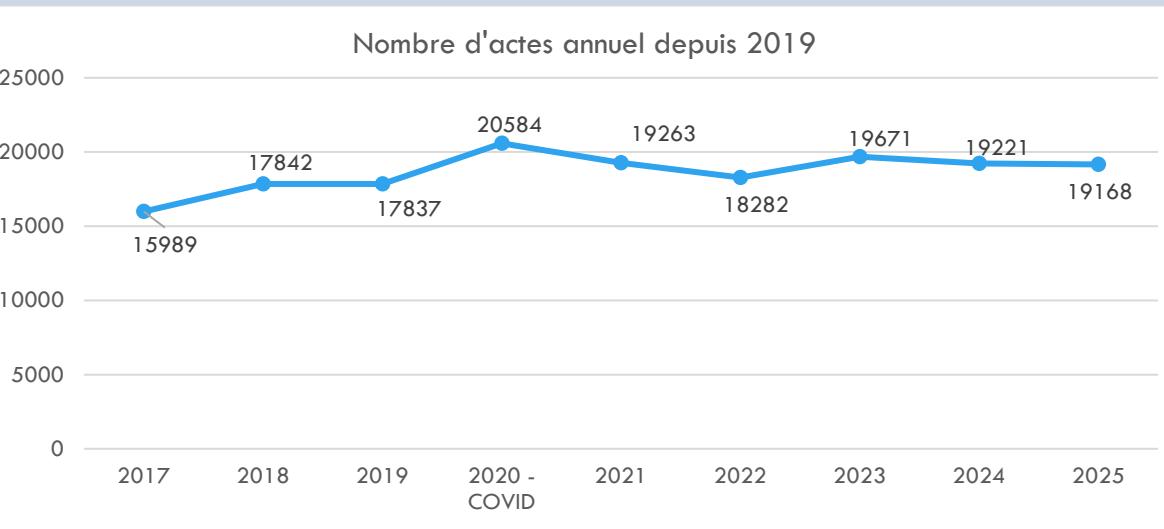
Moyenne annuelle ETP MEDECINS 2025 : 5,95 ETP

Rappel moyenne ETP 2024 : 5,97 ETP

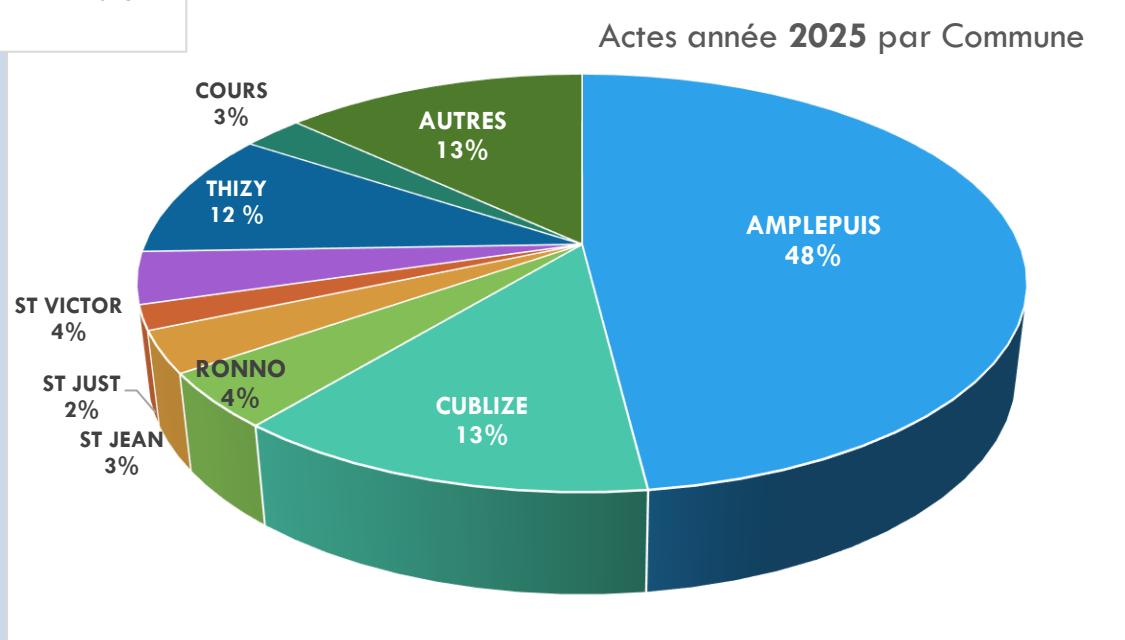
moyenne ETP SECRETAIRES MEDICALES 2025 : 2,14 ETP

(dont une ASSISTANTE MEDICALE à compter du 01/09/25)

Rappel moyenne ETP SECRETAIRES MEDICALES 2024 : 1,97 ETP



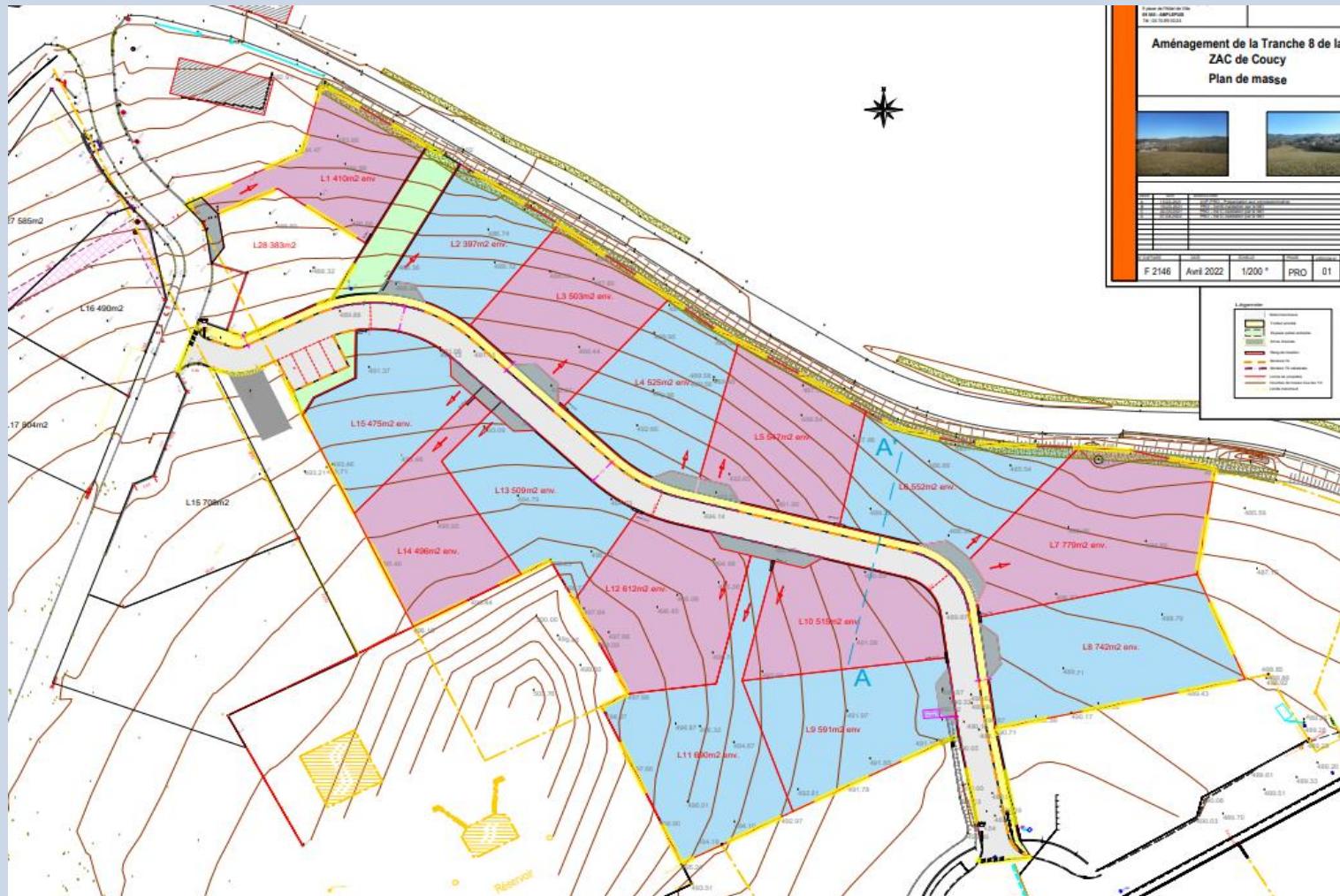
65 % des actes ont été réalisés en faveur des Communes conventionnées (Amplepuis, Cublize et Ronno)



b. La ZAC de Coucy

La viabilisation de la tranche VIII (dernière tranche) s'est achevée au 1^{er} semestre 2023.

Au 01/01/2026 il reste 4 terrains disponibles dans la tranche VII et 8 terrains dans la tranche VIII, soit 12 terrains disponibles sur les 159 lots aménagés sur la totalité de la ZAC COUCY.



Le Conseil Municipal est invité à débattre de ces orientations budgétaires.

GLOSSAIRE

Annuité de la dette : elle est composée du montant des intérêts des emprunts (dépenses réelles du compte 661) qui constituent une des charges de la section fonctionnement, et du montant du remboursement du capital (dépenses réelles du compte 16) qui figure parmi les dépenses indirectes d'investissement. L'addition de ces deux montants calculés hors gestion active de la dette permet de mesurer le poids exact de la dette à long et moyen terme pour les collectivités.

Autres charges de gestion courante : elles concernent les dépenses du compte 65 et se composent principalement des indemnités dues aux élues, des contingents, et des participations obligatoires.

Charges de personnel (et frais assimilés) : elles regroupent notamment les rémunérations et les charges sociales (compte 64) mais aussi les impôts, taxes et versements assimilées qui s'y rapportent (comptes 631 et 633) et les prestations versées au personnel extérieur au service (compte 621). Elles constituent les dépenses de la ligne budgétaire 012 de la balance générale.

Charges à caractère général ou charges de gestion générale : elles se composent des achats stockés ou non stockés (compte 60), des prestations de services extérieurs auxquelles on exclut les charges de personnel extérieur au service (comptes 61, et 62 hors 621) ainsi que des impôts, taxes et versements assimilées (comptes 635 et 637). Elles constituent les dépenses de la ligne budgétaire 011 de la balance générale.

Dépenses réelles totales : somme des dépenses réelles de fonctionnement et des dépenses réelles d'investissement.

Dépenses réelles de fonctionnement : elles correspondent au total des dépenses réelles de la balance générale en section de fonctionnement. À ces dépenses, on retire les travaux en régie (R72) pour obtenir les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie.

Dépenses réelles d'investissement : elles correspondent au total des dépenses réelles de la balance générale en section d'investissement calculés, le cas échéant, hors gestion active de la dette. À ces dépenses, on ajoute les travaux en régie (R72) pour obtenir les dépenses réelles d'investissement y compris les travaux en régie.

Dépenses d'équipement brut : ces dépenses réelles intègrent les immobilisations incorporelles (compte 20), les immobilisations corporelles (compte 21), les immobilisations en cours (compte 23) et les opérations pour compte de tiers (compte 45, si possible uniquement 454, 456, 457 et 458) auxquels il convient d'ajouter le cas échéant les travaux en régie (compte 72).

Dotations, participations reçues en fonctionnement : elles constituent l'ensemble des recettes du compte 74 et comprennent principalement les transferts reçus par l'État : DGF, attributions de compensation et de péréquation, participations de l'État et autres (emplois jeunes...).

Dotation globale de fonctionnement reçue en fonctionnement : elle correspond aux recettes du compte 741. La DGF est un prélèvement opéré sur le budget de l'État et distribué aux collectivités locales.

Dotations, subventions d'investissement reçues : compte 10 (hors compte 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé) et compte 13.

Effort fiscal : C'est le rapport entre le produit des 4 taxes locales et le potentiel fiscal. Ce ratio permet d'évaluer la pression fiscale sur la commune. Il reflète les différences de taux d'imposition

Emprunts : ce sont les recettes réelles du compte 16 hors gestion active de la dette. Les emprunts correspondent au volume global des emprunts à plus d'un an contractés pendant l'exercice.

Encours de la dette communale totale : emprunts et dettes à long et moyen terme restant dus au 31 décembre.

Épargne de gestion : elle correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie et hors charges d'intérêts. Elle mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante hors frais financiers.

Épargne brute : elle correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie i.e. épargne de gestion – charges d'intérêts. Appelée aussi "autofinancement brut", l'épargne brute est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

Épargne nette : elle correspond à l'épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, ou épargne brute après déduction des remboursements de dette. L'annuité et les remboursements sont pris hors gestion active de la dette. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de dette.

Fonds de roulement initial : somme algébrique de l'excédent ou du déficit reporté en fonctionnement, du solde d'exécution en investissement et de l'excédent de fonctionnement capitalisé. Le fonds de roulement correspond à l'excédent des ressources stables sur les emplois stables du bilan. Il vise à compenser les décalages entre l'encaissement des recettes et le paiement des dépenses.

Impôts et taxes : ce sont les recettes du compte 73.

Intérêts : ils concernent les dépenses réelles du compte 661 (charges d'intérêts).

Potentiel fiscal : indicateur de richesse fiscale, défini à l'article L.2334-4 du code général des collectivités territoriales. Le potentiel fiscal d'une commune est égal à la somme que produiraient les quatre taxes directes de cette collectivité si l'on appliquait aux bases communales de ces quatre taxes le taux moyen national d'imposition à chacune de ces taxes.

Potentiel financier : Le potentiel fiscal ne mesure que la capacité de la collectivité à mobiliser ses ressources fiscales, il ne tient pas compte de la richesse tirée par les collectivités de certaines dotations versées par l'État de manière mécanique et récurrente. Ainsi, le potentiel financier est égal au potentiel fiscal de la collectivité auquel sont ajoutées les dotations récurrentes de l'État.

Produit des 4 taxes : produit 4 taxes voté par la collectivité.

Recettes réelles totales : somme des recettes réelles de fonctionnement et des recettes réelles d'investissement.

Recettes réelles de fonctionnement : elles correspondent au total des recettes réelles de la balance générale en section de fonctionnement.

Recettes réelles d'investissement : elles constituent l'ensemble des recettes d'investissement inscrites en mouvements réels, hors gestion active de la dette. À noter que le compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) ne doit pas figurer dans le montant réel de la recette du compte 10 (dotations, fonds divers et réserves).

Remboursements de dette : ce sont les dépenses réelles du compte 16 duquel on déduit les mouvements liés à la gestion active de la dette.

Ventes de produits, prestations de services, marchandises : recettes du compte 70 y compris la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM).

